

DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

Conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les délégataires ont produit, au 1^{er} juin 2023, un rapport retraçant les opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public, ainsi qu'une analyse de la qualité de service.

C'est donc un RESUME de ces RAPPORTS qui est présenté au conseil municipal, l'intégralité de ceux-ci étant consultable en Mairie.

Les délégataires concernés sont :

- I - LISPACH EXPLOITATION (page 2)
- II - TELESKIS DU BRABANT (page 6)
- III - LA BRESSE LABELLEMONTAGNE (page 8)
- IV - M. Unal GOK (restaurant La Passerelle et Bowling) (page 32)

A noter que ces contrats de délégations de services publics, arrivés à échéances, ont tous été réattribués par :

- Délibération 142 du 22/09/2022 pour les Téléskis du Brabant
- Délibération 143 du 22/09/2022 pour Lispach Exploitation
- Délibération 144 du 22/09/2022 pour La Bresse Labellemontagne
- Délibération 73 du 16/05/2023 pour M. Unal Gok (Passerelle et Bowling)

I - LISPACH EXPLOITATION

RAPPORT ACTIVITE – 2022 / 2023

L'ouverture du domaine skiable a eu lieu le 17 décembre 2022 et la fermeture le 12 mars 2023. Une fermeture des remontées mécaniques a eu lieu entre le 08 janvier et le 17 janvier 2023 en raison d'un manque de neige.

Quelques chiffres de la Saison 2022-2023 :

- 76 jours d'ouvertures, (89 Jours N-1)
- 12 609 journées skieurs (18 288 JS N-1)
- CA au 31/03/23 inférieur de 25% par rapport au 31/03/22
- Fréquentation des groupes scolaires diminuée de 1/2 par rapport aux années dites normales. Une reprise de la fréquentation de cette clientèle s'est dessinée mais a été impactée par de nombreuses annulations liées au manque de neige.
- Taxes communales :

Périodes :	4 ^{ème} trim. 2022	1 ^{er} trim. 2023	Total
Taxes s/Remontées Mécaniques (3%) :	46 €	3 954 €	4 001 €
Redevance Loi Montagne (4.10%) :	63 €	5 404 €	5 468 €
Total taxes	110 €	9 359 €	9 469 €
<i>Rappel saison 2021/2022</i>	<i>1 811 €</i>	<i>11 024 €</i>	<i>12 835 €</i>

Activité :

La saison hivernale a subi un déficit d'enneigement naturel conséquent, ce qui a bien évidemment fortement impacté le volume d'activité.

Les charges d'exploitation ont augmenté considérablement : le coût de la fourniture électrique, qui représente le poste principal, a subi une augmentation de 400%.

La combinaison de ces deux éléments fait que le résultat de la saison d'hiver 2022/2023 est le pire de ces 12 dernières années et fragilise davantage encore la santé financière de la société d'exploitation qui avait déjà été mise à mal par les événements sanitaires précédents.

Dans un objectif de revalorisation et de plus grande attractivité de nos emplois, les rémunérations du personnel ont été augmentées, mise en place d'une participation aux frais de trajets domicile-lieu de travail.

Le meilleur moyen d'absorber les fortes augmentations des fournitures et de la main d'œuvre aurait été de pouvoir travailler dans des conditions d'enneigement normales. Ceci n'a pas été le cas puisque la saison n'a réellement démarré qu'avec l'arrivée de la neige le 18 janvier 2023. De plus la production de neige de la première campagne du mois de décembre 2022 a été totalement anéantie par les précipitations qui ont suivi.

En février, pendant les vacances d'hiver, le pic de fréquentation prévu pendant trois semaines (Grand Est, Haut de France, Benelux et Paris) n'aura réellement duré qu'une semaine car le manque d'enneigement naturel a contraint à procéder à une fermeture partielle du domaine skiable.

La difficulté du recrutement du personnel a été quelque peu facilitée par le recours à l'intervention de prestataires mais reste une préoccupation importante. La société d'exploitation des remontées mécaniques a de ce fait employé moins de personnel propre mais fait intervenir plus de travailleurs indépendants. Le rapport entre ces deux types de personnel a été de moitié-moitié. La crainte d'avant saison a été l'éventualité de ne pas avoir de Pisteur-Secouriste titulaire, ce qui bien sûr aurait interdit l'ouverture du domaine.

Une autorisation de mise en Activité Partielle de Longue Durée valable jusqu'en 2026 a été obtenue, mais le contexte et les modalités ont fait que le dispositif n'a pas été activé pour cette saison.

Une nouvelle fois, l'intersaison ne verra pas de gros investissement car la situation financière ne le permet pas.

Un changement de câble tracteur est prévu sur le TK du LAC. Et permettra de réaliser certains travaux en anticipation de l'Inspection des 30 ans prévu au plus tard pour 2026.

Les travaux d'entretien et de maintenance des remontées mécaniques et du domaine skiable confiés dans le cadre de la DSP seront effectués.

Durant l'exercice en cours, l'engagement à incidence financière, qui sera pris avant la fin de l'exercice, sera explicité dans le tableau d'amortissement défini avec le service Sports et Loisirs de la Commune concernant le remplacement de la conduite en sortie d'usine à neige (Cf annexe 8). Cet engagement ne remet pas en cause les prévisions précisées lors du renouvellement de la DSP.

Documents fournis par le délégataire

- **Bilan exercice 01/12/2021 au 30/11/2022 avec le détail des comptes (voir tableaux ci-après)**
- *Variation du patrimoine immobilier : Inventaires des biens de retour et de reprise. (Situation au 30/11/2022).*
- *Plan d'investissement et de financement (annexe 7)*
- *Plan prévisionnel de gros entretien et renouvellement (annexe 8)*
- *Inventaire des biens acquis (annexe 9)*
- *Analyse de la qualité des ouvrages et des services (document CAIRN)*
- *Concernant les annexes 2 et 9, il n'y a pas de modification par rapport aux pièces fournies lors du renouvellement de la DSP. Seules changent les valeurs résiduelles : la mise à jour est précisée dans les inventaires A et B actualisés.*
- *Document détaillé des comptes et résultats prévisionnels au 30 novembre 2023 établi en concertation avec un expert-comptable*
- *Bilan intermédiaire avec détails des comptes au 31 mars 2023*
- *Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) réalisé lors de la première année de la convention 2022/2023 (annexe 10)*
- *Tableau fréquentation hebdomadaire téléskis 2022-2023*
- *Listes des actions et des supports de communication et de promotions 2022/2023*
- *Effectifs du service et qualification des personnels employés (annexe 6)*
- *Tableau des fluides consommés par les équipements affectés au service*
- *-Grille tarifaire 2022/2023 (annexe 12)*

****** Tous ces documents sont consultables au secrétariat général de la Mairie

COMPTE DE RESULTAT LISPACH EXPLOITATION au 30/11/2022

	Exercice N au 30/11/2022	Exercice N au 30/11/2021	ECART A/A-1 en €	ECART A/A-1 en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net du CA	194 058	5 009	189 049	-
Production stockée			0	
Production immobilisée			0	
Subventions d'exploitation		148 001	-148 001	
Reprises, transfert de charges	4 122	835	3 287	393,65%
Autres produits	6	47	-41	ns
<u>TOTAL PRODUITS EXPLOITATION</u>	198 186	153 893	44 293	28,78%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achat matières et autres appro.	1 150	878	272	30,98%
Variation de stock	1 079	-1 701	2 780	ns
Autres achats et charges externes	96 874	96 602	273	0,28%
Impôts et taxes	7 299	1 194	6 105	511,31%
Salaires et traitements	80 676	40 321	40 355	100,08%
Charges sociales du personnel	16 406	6 360	10 046	157,96%
Dotations aux amort sur immo	2 056	2 056	0	0,00%
Autres charges	11	22	-11	ns
<u>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</u>	205 550	145 732	59 818	41,05%
RESULTAT D EXPLOITATION	-7 365	8 160	-15 525	-190,26%
Produits Financiers	323	-257	580	ns
Charges Financières - Intérêt et charges assimilées	777	527	250	47,45%
RESULTAT FINANCIER	-454	-784	330	42,07%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-7 819	7 376	-15 195	-206,01%
Produits exceptionnels - s/opération en capital		0	0	
Reprises s/déprec. Et prov., transferts charges			0	ns
Charges exceptionnelles s/op de gestion			0	ns
Charges exceptionnelles s/op en capital			0	
Dot.aux amort. Dépréciations et provisions			0	ns
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0	
Impôts sur les bénéfices	-2 072	0	-2 072	
TOTAL PRODUITS	198 509	153 636	44 874	29,21%
TOTAL CHARGES	204 256	146 260	57 996	39,65%
RESULTATS DE L'EXERCICE	-5 747	7 376	-13 122	-177,93%

LISPACH EXPLOITATION au 30/11/2022

BILAN - ACTIF	NET AU 30/11/2022	NET AU 30/11/2021	Ecart
ACTIF IMMOBILISE	1 700 €	3 756 €	-2 056 €
Immobilisations corporelles			
Terrains			0 €
Constructions			0 €
Installations techn. mat. & outillage	1 629 €	3 685 €	-2 056 €
Immobilisations financières			
<i>Participations</i>	14 €	14 €	0 €
<i>Autres titres immobilisés</i>	57 €	57 €	0 €
ACTIF CIRCULANT	107 704 €	143 467 €	-35 763 €
Stocks et en cours			
Matières premières et approv.	3 916 €	4 995 €	-1 079 €
Créances			
Clients et comptes rattachés	- €	1 162 €	-1 162 €
Autres créances	61 257 €	35 103 €	26 154 €
Disponibilités	28 262 €	89 564 €	-61 302 €
Charges constgâtées d'avances	14 269 €	12 643 €	1 626 €
TOTAL ACTIF	109 404 €	147 223 €	-37 819 €

BILAN - PASSIF	AU 30/11/2022	AU 30/11/2021	Ecart
CAPITAUX PROPRES	9 185 €	14 933 €	-5 748 €
Capital	7 500 €	7 500 €	0 €
Réserves			
Réserve légale	750 €	750 €	0 €
Autres réserves	12 720 €	12 720 €	0 €
Report à nouveau	- 6 038 €	- 13 414 €	7 376 €
Résultat de l'exercice	- 5 747 €	7 377 €	-13 124 €
Subventions d'investissement			0 €
Provisions réglementées			0 €
DETTES	100 219 €	132 290 €	-32 071 €
Dettes financières			
Emprunts auprès Ets de crédit	18 952 €	32 262 €	-13 310 €
Emprunts et dettes financières div.	41 667 €	39 134 €	2 533 €
Dettes Exploitation			
Dettes fournisseurs et cptes rattachés	33 936 €	52 305 €	-18 369 €
Dettes fiscales et sociales	5 664 €	8 589 €	-2 925 €
Autres dettes	- €	- €	0 €
COMPTES DE REGULARISATION	- €	- €	0 €
Produits constatés d'avance			0 €
TOTAL PASSIF	109 404 €	147 223 €	-37 819 €

TELESKIS DU BRABANT

I - RETOUR sur Les Chiffres de la saison HIVER 2021 – 2022 -

Ouverture de la station du : **11/12/2021 au 04/03/2022**

Nombre de jours d'ouverture : 74 jours

- Piste verte : 74
- Pistes bleues : 74
- Pistes rouges : 37

Pour 5971 journées skieurs - Nombre de passages : 62 530

Chiffre d'affaires TTC de : 74 901 €

COMMENTAIRES :

Hiver relativement correct, avec toutefois un déficit de neige sur la fin.

II - HIVER 2022 – 2023 -

Ouverture de la station du : **21/01/2023 au 02/03/2023**

Nombre de jours d'ouverture : 31 jours

- Piste verte : 31
- Pistes bleues : 27
- Pistes rouges : 18

Pour 2 731 journées skieurs - Nombre de passages : 52 531

Chiffre d'affaires TTC de : 35 730 €

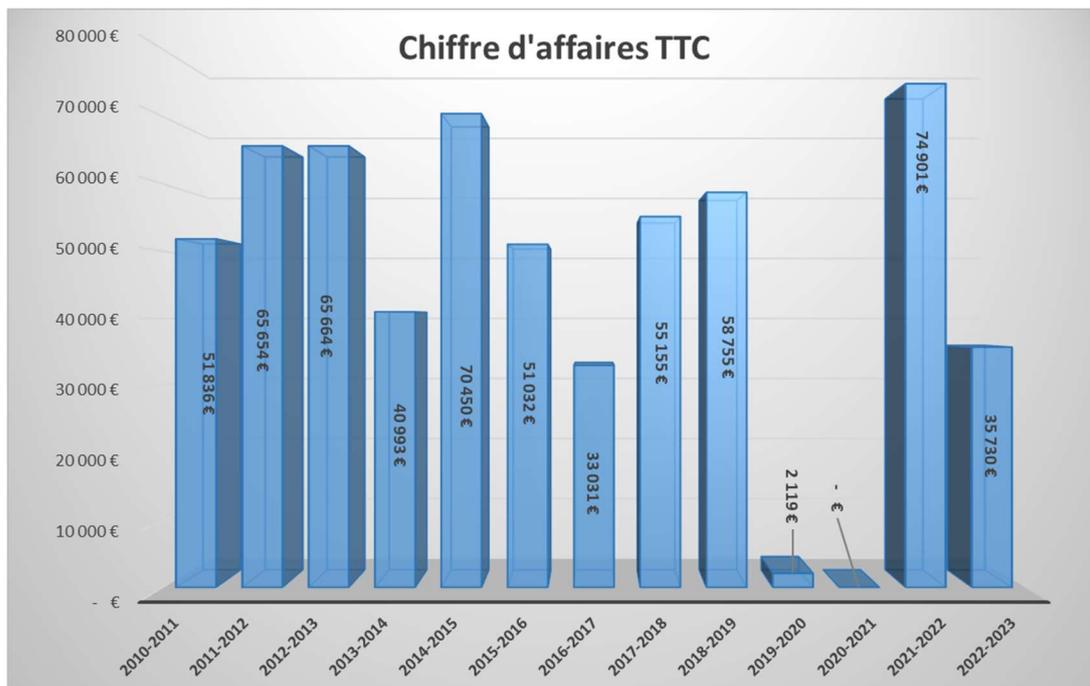
COMMENTAIRES :

- *Déficit de neige à Noël 2022.*
- *Coût de l'énergie démesuré – Le tarif appliqué ne permet plus de fabriquer de la neige comme il serait souhaitable de le faire.*
- *Chemin accès tête de minuit : celui-ci est devenu accidentogène depuis sa modification.*

➤ **Activité :**

	2022-2023		2021-2022		2020-2021		2019-2020		2018-2019		2017-2018		2016-2017		2015-2016		2014-2015	
dates ouverture de la station :	11/12/2021 au 04/03/2022		11/12/2021 au 04/03/2022		Fermeture Administrative "Covid"		27/02/2019 au 08/03/2020		12/01/2019 au 20/03/2019		09/12/2017 au 18/03/2018		07/01/2017 au 11/03/2017		16/01/2016 au 28/03/2016		27/12/2014 au 22/03/2015	
		Ecart A/A-1		Ecart A/A-3		Ecart A/A-1		Ecart A/A-1		Ecart A/A-1		Ecart A/A-1		Ecart A/A-1		Ecart A/A-1		Ecart A/A-1
Nombre jours d'ouverture	31,0	-43,0	74,0	6,0	-	-4,5	4,5	-64	68	-10	78	16	62	-10	72	0,00%	72	26,32%
<i>Piste verte</i>	31		74		-		4,5		68		78		61		72		72	
<i>Pistes bleues</i>	27		74		-		4		66		76		62		72		72	
<i>Pistes rouges</i>	18		37		-		-		40		18		11		23		42	
Journées skieurs	2 731	-54,26%	5 971	25,97%	-	-100,00%	162	-96,58%	4 740	2,07%	4 644	57,48%	2 949	-34,93%	4 532	-30,76%	6 545	52,64%
Nombre de passages	52 531	-15,99%	62 530	14,63%	-	-100,00%	2 916	-94,65%	54 548	-9,29%	60 137	60,00%	37 586	-35,06%	57 876	-52,38%	121 540	68,00%
C.A TTC	35 730	-52,30%	74 901	27,48%	-	-100,00%	2 119	-96,39%	58 755	6,53%	55 155	66,98%	33 031	-35,27%	51 032	-27,56%	70 450	71,86%
Redevances communales	1 800		3 768		-		107		2 956		2 963		1 662		2 567		3 544	
<i>TRM (taxe s/remontées mécaniques)</i>	947		1 983		-		50		1 556		1 459		875		1 351		1 865	
<i>Redevance Loi montagne</i>	852		1 785		-		56		1 400		1 504		787		1 216		1 679	

➤ **Evolution Chiffre d'Affaires :**



LA BRESSE – LABELLEMONTAGNE

Exploitation des remontées mécaniques de LA BRESSE-HOHNECK

Le rapport remis par la Sté LABELLEMONTAGNE analyse le fonctionnement de la délégation pour la saison Hiver 2021/2022 + Eté 2022, ainsi que la saison Hiver 2022/2023

I – ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DE LA D S P sur l'exercice 2021/2022

1 – Données générales sur la Saison Hiver 2021/2022 + Eté 2022

- 1.1) Déroulement de la saison Hiver 2021/2022 – Remontées mécaniques

Après la saison noire 2020/2021, la préparation de la saison 2021/2022 a été opérée sous le signe du Covid, de ses incertitudes et menaces, et des mesures gouvernementales successives édictées par les autorités pour faire face à la pandémie.

Les faits particulièrement marquants :

Le rappel des différentes annonces, décrets et arrêtés :

19/11/21 : Annonces du Gouvernement visant à imposer le pass sanitaire sur les pistes de ski si le taux d'incidence national franchit le cap des 200 cas pour 100.000 habitants.

22/11/21 : Le taux d'incidence national franchit le cap des 200 cas pour 100.000 habitants et l'Autriche met en place un confinement généralisé.

25/11/21 : Parution du Décret du 25 novembre 2021 qui dans son article 1er 5° vient modifier le II de l'article 47-1 du décret du 1er juin 2021 (article qui liste les activités soumises à pass sanitaire) en imposant le pass sanitaire sur les remontées mécaniques (au sens de l'article L342-7 du Code du tourisme), à compter du 4 décembre 2022. De fait, cette obligation s'applique aussi aux salariés de ce secteur d'activité.

20/12/21 : Les stations seront privées de leur clientèle britannique pour les vacances de Noël.

31/12/21 : Parution du Décret n°2021-1957 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire qui rend obligatoire le masque sur les remontées mécaniques à compter de 6 ans et un schéma vaccinal à 2 doses. Dans le cadre du projet de loi sur le pass vaccinal, le Gouvernement entend faire passer, à compter du 15 février 2022, le délai de péremption du pass de 7 à 4 mois.

03/01/22 : Arrêté préfectoral du 3 janvier 2022 imposant le port du masque sur les domaines skiables alpins et nordiques du département des Vosges

16/01/22 : Adoption par l'Assemblée Nationale de la Loi sur le pass vaccinal qui deviendra obligatoire à partir du 24 janvier 2022 et des obligations vaccinales plus strictes à compter du 15 février 2022.

11/02/22 : Annonces du Gouvernement sur la fin du masque dans les lieux clos à compter du 28/02/2022.

25/02/22 : Parution du Décret n°2022-247 qui supprime le port du masque sur les remontées mécaniques "ouvertes".

12/03/22 : Parution du Décret n°2022-352 qui supprime l'obligation du pass vaccinal pour les remontées mécaniques.

Après avoir adapté et opéré à nouveau l'exploitation estivale 2021 en contexte de crise sanitaire Covid (protocoles sanitaires,..), poursuite de la préparation de la saison hivernale, en revoyant à nouveau l'ensemble du fonctionnement pour s'adapter aux contraintes sanitaires et protocoles applicables dans les entreprises et pour les clients, tout en opérant comme chaque année la campagne de production de neige, la préparation de l'intégration des salariés saisonniers, la commercialisation avec une communication adaptée au contexte de la pandémie.

Comme pour la saison précédente, l'accueil des équipes a été réalisé dans les meilleures conditions sanitaires :

- Journée d'accueil des salariés dans le respect des mesures sanitaires

- Equipement pour tous les salariés en masques et tour de cou de qualité certifiés UNS2, gel hydro alcoolique et lingettes désinfectantes à disposition sur chaque poste de travail et dans les lieux communs
- Organisation des flux dans les locaux, réajustement des horaires de prise et de fin de poste pour limiter le nombre de personnes en simultané dans les locaux
- Organisation des lieux et temps de pose repas pour limiter à deux le nombre de personnes mangeant en simultané...

Concernant le déroulé chronologique de l'hiver, l'ensemble des installations de production de neige étaient en veille et opérationnelles, comme chaque année, à partir de mi-novembre. Particularité cette saison, mise en service d'un deuxième enneigeur à proximité du jardin d'enfants ESF, un équipement mutualisé avec l'association Syndicat Local de l'ESF de La Bresse qui contribue à sécuriser l'enneigement du jardin d'enfants et du bas de la piste de Bourvil dès le premier jour des vacances de Noël. De même conception que le premier enneigeur mis en place l'an dernier au sommet de la piste Ecole, son volume de production est faible mais quasiment continu 7/7 jours, nécessite un démarrage plus tôt en amont de la saison, le 1er octobre. Compte tenu des aléas de transport rencontrés par le fournisseur, la mise en service de ce nouvel équipement a été faite fin novembre 2021.

La saison a été globalement hivernale avec un enneigement naturel présent tout au long de l'hiver, ce qui a permis d'éviter de recourir à l'activité partielle.

Les chutes de neige naturelle en quantité fin novembre et début décembre, et la neige de culture produite dans de bonnes conditions de froid, ont permis d'opérer l'ouverture de la station de manière anticipée dès le vendredi 10 décembre. Un domaine ouvert sur la quasi-totalité des 33 pistes a été proposé, le manteau neigeux sera ensuite progressivement mis à mal tout au long du mois de décembre et sur la première semaine de janvier 2022 par les conditions météorologiques douces accompagnées de pluies abondantes

Seules une dizaine de pistes et le jardin d'enfants résistent, grâce à la production de neige de culture. La deuxième semaine de vacances de Noël (Nouvel An), suivie d'une semaine de vacances pour la Belgique sont difficiles en termes d'enneigement, mais la fréquentation reste soutenue.

En complément des chutes de neige de début janvier, nouvelle campagne de neige de culture dans une ambiance hivernale bien présente tout au long du mois. Il est proposé un domaine ouvert en totalité, bonne fréquentation tout au long du mois.

Début février est salué par de nouvelles chutes de neige, à la veille des vacances. Les conditions sont réunies pour accueillir les vacanciers dans de bonnes conditions sur les 4 semaines. A nouveau, bonne fréquentation sur ces vacances, et bien que la deuxième semaine soit globalement orientée à la pluie, maintien de la quasi-totalité des pistes ouvertes.

La fréquentation à la sortie des vacances d'hiver a été plutôt basse, notamment à partir du 15 mars, comme on peut le constater depuis plusieurs saisons, et en rapport probablement avec l'excellente fréquentation du reste de la saison. La Bresse Hohneck est la seule station du massif encore ouverte durant la dernière semaine du 21 au 27 mars 2022.

Quelques chiffres pour la saison 2021/2022 :

- Le domaine skiable a fonctionné au total 108 jours du 10/12/2021 au 27/03/2022 (pour 84 jours en 2020/2021 pour les activités hivernales autorisées).
- 396 629 journées-skieurs, en progression globale de +47.3% par rapport à la moyenne des 4 hivers précédant l'hiver 2020/2021 (fermeture des remontées mécaniques).
- Cette saison se classe au 3e rang parmi les 10 dernières années en termes d'affluence, 4 393 283 passages et un CA TTC de 9 862 K€, en augmentation de 86% en euros courants par rapport à la moyenne des 4 saisons précédentes.
- La luge toutes saisons SCHLITTE MOUNTAIN a réalisé un Chiffre d'Affaires pour sa période d'ouverture hivernale (du 1/9/2021 au 27/03/2022) de 310 K€ HT (341 K€ TTC), représentant une progression sensible de + 19 % par rapport à l'hiver 2020/2021, et au total 50 476 passages de luge, (+17.1% par rapport à la saison hivernale N-1).

- **1.2) Déroulement de la saison estivale 2022 – Remontées Mécaniques (en lien avec l'activité VTT et piétons), et attractions enfants**

a) Remontées mécaniques :

Le télésiège débrayable de Vologne Express a fonctionné durant 85 jours du 30 avril au 18 septembre 2022.

Aucun phénomène climatique défavorable majeur n'a marqué cette saison estivale, avec une météo globalement favorable à l'activité. Le Bikepark a été ouvert tous les weekends et jours fériés, et tous les jours des vacances scolaires. Cette saison était la onzième saison estivale où un accès au télésiège Vologne Express était proposé aux piétons et vététistes.

Suite aux investissements complémentaires opérés, il est offert un produit composé de 10 pistes Bikepark, d'un PUMP TRACK, de 6 itinéraires VTT Cross-Country et piétons et de 4 balades au départ du sommet du télésiège.

A chaque type de piste VTT correspond une signalisation spécifique :

- Signalétique identique à celle existante sur le massif pour les itinéraires VTT Cross-Country, mise en place par l'Office du Tourisme de La Bresse.
- Signalétique conforme à la norme AFNOR S52-110 Aménagement des pistes de descente VTT, mise en place par les patrouilleurs VTT pour les pistes du Bikepark.

Pour chacune des 4 balades piétons qui constituent la nouveauté de l'été 2021, un tracé GPX a été réalisé et mis à disposition gratuitement pour la clientèle ; signalétique spécifique pour 3 d'entre elles :

- En passant par la Lande
- En passant par Thiaville
- En passant par Artimont

La 4e balade, « le Tour du Kastelberg », située sur les Hautes Chaumes, n'a pas été balisée.

En complément, création pour la balade « En passant par la Lande », d'un livret « Les aventures de Rose et Louis à La Bresse-Hohneck » avec l'aide du collectif du Massif des Vosges et l'équipe du département des Vosges en charge de ce développement.

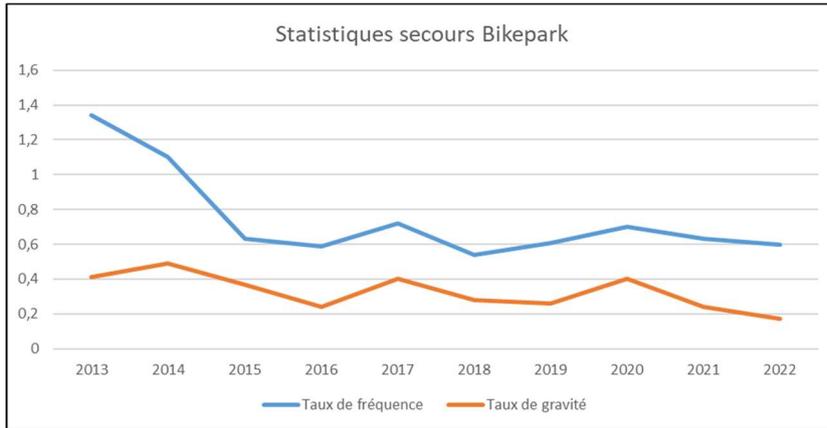
Ce livret vient compléter une collection forte d'une à ce jour d'une quinzaine de balades réparties sur le Massif des Vosges. Il propose un jeu de piste tout au long de la balade, à des fins de sensibilisation des enfants sur l'environnement dans lequel ils évoluent, et sur les activités 4 saisons proposées par la station.

Ces 4 balades répondent au besoin de nature éprouvé par nos concitoyens au sortir des différents confinements, dans le contexte de post-crise sanitaire.

Quelques chiffres pour cette saison estivale 2022 :

- 83 979 passages (dont 72 262 VTT et 11 717 piétons) sur le télésiège ont été opérés, soit une augmentation de l'activité du télésiège de +10.8% passages / N-1, répartis entre +23.5% passages pour la fréquentation piétonne et +9% pour la fréquentation VTT.
- Meilleure année en termes de chiffre d'affaires avec un CA RM de 277 K€ HT pour cette année 2022 (+23.92% par rapport à 2021).
- Résultat d'exploitation, pour la période du 30/04/2022 au 30/09/2022, de 21 K€ HT pour l'activité liée au TSD6 Vologne Express, hors coûts de création des pistes VTT.

b) Comparatif secours Bikepark – été 2013 à 2022 :



Taux de fréquence :
 Nombre secours / 1000 passages

Taux de gravité :
 Nombre interventions pompiers / 1000 passages

Deux points particuliers du Bikepark ont été repris pour 2023 :

- Ligne de table Schuss line. Suppression de la survitesse en entrée de la ligne sur le road gap. Re-création du virage relevé en amont et suppression d'un « cut » existant au niveau de ce virage permettant la prise de vitesse en amont de la table. Travaux réalisés pour l'ouverture le 29/4/2023.
- Entrée de la piste Virolo : Redéfinition plus précise de l'échappatoire du module d'entrée de la piste pour rendre davantage visible l'alternative du premier module d'entrée. Travaux réalisés pour l'ouverture le 29/4/2023.

Les taux de fréquence et le taux de gravité des secours pour cette saison 2022 sont en baisse et au-dessous de la moyenne des 9 années d'exploitation du Bikepark :

- Le taux de fréquence s'établit à 0.60 (nombre de secours / 1000 passages) soit - 6 % sur 1 an et - 11 % sur la moyenne des 8 dernières années d'exploitation du Bikepark
- Le taux de gravité s'établit à 0.17 (Nombre d'interventions pompiers / 1000 passages) soit -31.1% sur 1 an, au plus bas depuis le début de l'exploitation du Bikepark en 2013.

Le nombre d'interventions s'établit à 43, soit une intervention de plus que N-1, qui était le plus bas niveau enregistré depuis l'ouverture du Bikepark. Le nombre de secours nécessitant une évacuation hélicoptérée est de 3 cette saison, dans la moyenne de ces 9 dernières années.

<p>Depuis 2013 dans la création des pistes et équipements du Bikepark, un montant total sur 8 ans de 285 k€ HT a été investi.</p> <p>L'année 2022 n'a pas fait l'objet d'investissement mais des travaux d'entretien des pistes existantes ont été réalisés en amont et courant de saison pour un montant global de 17k€ (coût intégrant essentiellement de la main d'oeuvre et des locations d'engins de chantier).</p>	<table border="1"> <caption>Bikepark - Investissements en K€ H.T</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Montant (K€ H.T)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2013</td><td>60</td></tr> <tr><td>2014</td><td>53</td></tr> <tr><td>2015</td><td>47</td></tr> <tr><td>2016</td><td>33</td></tr> <tr><td>2017</td><td>32</td></tr> <tr><td>2018</td><td>34</td></tr> <tr><td>2019</td><td>26</td></tr> <tr><td>2020</td><td>0</td></tr> <tr><td>2021</td><td>0</td></tr> <tr><td>2022</td><td>0</td></tr> <tr><td>TOTAL</td><td>285</td></tr> </tbody> </table>	Année	Montant (K€ H.T)	2013	60	2014	53	2015	47	2016	33	2017	32	2018	34	2019	26	2020	0	2021	0	2022	0	TOTAL	285
Année	Montant (K€ H.T)																								
2013	60																								
2014	53																								
2015	47																								
2016	33																								
2017	32																								
2018	34																								
2019	26																								
2020	0																								
2021	0																								
2022	0																								
TOTAL	285																								

L'année 2022 permet de confirmer à nouveau l'atteinte d'un petit équilibre (= hors investissements et frais de structure) pour l'activité liée au télésiège TSD6 Vologne Express. Malgré la progression du CA réalisée, la hausse brutale du coût de l'électricité pénalise le résultat de la période estivale.

c) Attractions :

En complément des deux principales activités : la luge toutes saisons Schlitte Mountain et l'accès au télésiège Vologne Express), il est proposé à la clientèle, au pied des pistes, face au restaurant Le Slalom, 5 activités connexes (hors DSP) à destination des 4-11 ans, le WAOULAND attractions.

Le compte d'exploitation pour le WAOULAND Attractions est déficitaire de -4.1 K€ HT sur la période du 30/04/22 au 30/09/22, pour la troisième année consécutive. La mission première de ces installations reste de proposer du lien et des activités pour les plus jeunes.

Au cours de la saison 2022, réalisation d'un C.A. de 7.8 k€ HT pour les attractions, en hausse de 14.9 % par rapport à 2021.

1.3) Déroulement de l'exercice 2021/2022 pour la luge toutes saisons « Schlitte Mountain » :

12^{ème} exercice d'exploitation, avec 248 jours d'ouverture au total.

Installation ouverte tous les jours pendant la saison hivernale, les vacances d'été, tous les après-midi des vacances de Pâques et de la Toussaint, et tous les week-ends et jours fériés entre le 30 avril et le 31 octobre 2022.

Au total durant l'exercice 2021/2022 : 110 907 passages (+16.6% /N-1) , un C. A. HT de 675 K€ (en hausse de + 22.1%).

1.4) Les mesures prises dans le contexte de crise sanitaire COVID 19

Dans le contexte toujours présent de la crise sanitaire COVID 19, qui a perduré jusqu'au milieu de l'année 2022, l'exercice 2021/2022, et notamment la saison hivernale, a été à nouveau marqué par la nécessité d'appliquer des mesures adaptées, dictées par le gouvernement.

Le Pass sanitaire COVID 19, entré en vigueur le 9 juin 2021, a été rendu obligatoire pour les clients pour accéder aux remontées mécaniques au cours de l'hiver 2021-2022. Ce pass sanitaire était également obligatoire pour tous les salariés en contact avec la clientèle.

L'hiver 2021/2022 a donc été rythmé par des vérifications quotidiennes auprès des clients, avec une fréquence définie par le « Plan de vérification des Pass sanitaires clients » élaboré en amont de la saison, avalisé par les services de la gendarmerie. Des salariés désignés et munis d'une habilitation à vérifier les Pass sanitaire ont opérés des vérifications quotidiennes afin de s'assurer que les usagers des remontées mécaniques concernées par l'application de la mesure étaient en possession d'un Pass sanitaire en cours de validité. Ces vérifications ont fait l'objet d'un rapportage hebdomadaire auprès des services de la gendarmerie, de la préfecture et de la mairie.

En parallèle, il a été procédé, muni de l'habilitation ad hoc, aux vérifications nécessaires auprès des salariés en contact avec le public, occupant des fonctions dont la liste a été établie et présentée en CSE en amont de la saison, afin de s'assurer qu'ils étaient en possession d'un Pass sanitaire valide, en étant notamment attentifs aux mesures évolutives et rappels de vaccin édictés par le gouvernement.

Toutes ces mesures ont permis d'accueillir le public tout au long de l'hiver dans le respect des dispositions réglementaires et des mesures sanitaires. Aucun cluster Covid 19 au sein de l'entreprise, mais des absences échelonnées tout au long de la saison hivernale, pour accueillir la clientèle dans les meilleures dispositions possibles.

2 - Compte de résultat définitif exercice 2021/2022 (voir tableau ci-après)

Globalement, réalisation d'un Chiffre d'Affaires annuel historique de 10 382 K€ HT, en hausse de 474.47 % par rapport à 2020/2021 (+27.8% par rapport à l'exercice 18/19).

Le C.A « remontées mécaniques » réalisé est en hausse de 1038.5 % (+24.6% par rapport à l'exercice 18/19).

Ces taux de progression sont non significatifs, au regard de l'hiver 2020/2021 hors normes (fermeture administrative des Remontées Mécaniques).

La Bresse Labellemontagne est locataire des installations qu'elle exploite, Remy Loisirs, délégataire principal, étant titulaire des équipements ; leur coût d'amortissement et de financement est refacturé à La Bresse Labellemontagne « à l'euro » en application de la convention de subdélégation.

Les **frais de personnel interne et externe** (y compris la participation) ont progressé de 116.4 % par rapport à 2020/2021, du fait d'un exercice 20/21 qui a connu la fermeture administrative des remontées mécaniques et des prises en charge par l'Etat (Activité Partielle et prise en charge partielle de jours de congés) (+1.5% par rapport à l'exercice 2018/2019). Ils représentent 23.4 % du CA (53.4% en 2020/2021 et 30.0% en 2018/2019). L'entreprise n'a pas eu à recourir à l'activité partielle l'exercice 2021/2022.

Les **achats et autres charges externes** sont en hausse de 269 K€ HT soit +59.4 % par rapport à 2020/2021.

L'énergie a représenté 1 033 K€ HT, en hausse de 246.8 % par rapport à 2020/2021. Ce poste est composé essentiellement du coût en électricité nécessaire au fonctionnement des appareils R.M pour 354 K€ HT et des enneigeurs pour 513 K€ HT (+219.87% par rapport à N-1), ainsi que du coût des carburants et lubrifiants pour 163 K€ HT (+555.48 % par rapport à N-1), essentiellement le Gasoil Non Routier des engins de damage.

Ce poste a notamment connu une forte augmentation, car l'entreprise a été contrainte sur l'année 2022, suite à la fin du contrat de fourniture précédent avec la Régie Municipale d'Electricité au 31/12/2021, de faire face à des coûts unitaires de fourniture d'électricité déterminés selon les cours du marché (prix spot) en pleine explosion tarifaire sur le marché européen, explosion intensifiée par le déclenchement de la guerre en Ukraine.

Le coût **d'entretien des remontées mécaniques**, fournitures comprises, s'est élevé à 583 K€ HT, Ce coût d'entretien correspond aux différents travaux d'entretien (notamment préventifs), effectués sur les différents appareils, et à l'entretien des enneigeurs pour 116.5 K€ HT.

Le poste de **prestations sous traitées** a représenté 286 K€ HT, il correspond principalement aux prestations de comptabilité, de direction technique, commerciale et générale.

Le poste **location** pour 88 K€ HT, correspond à la prise en location de matériel nécessaire à l'exploitation et à l'entretien du domaine skiable et des appareils.

Conformément aux termes des conventions de délégation et de subdélégation de service public, la société LA BRESSE LABELLEMONTAGNE est intervenue encore durant cet exercice 2021/2022 en tant que subdéléataire du délégataire principal, la société REMY LOISIRS, et le coût de revient exact des matériels acquis par REMY LOISIRS et fournis au subdéléataire a été positionné comptablement en tant que redevance de subdélégation, dans le poste des Redevances.

Le poste **redevances** s'élève à 1.797 K€ HT. Il comprend la redevance de subdélégation, qui s'est élevée à 1.342 K€ HT, et la redevance à la Commune, proportionnelle au chiffre d'affaires, s'élevant à 455 K€ HT pour cet exercice. Compte tenu de l'arrivée du terme du contrat de DSP en date du 31/10/2022, la quote-part de redevance de subdélégation pour septembre et octobre 2022 a été incluse dans l'exercice 21/22, en accord avec les principes économiques applicables à cette situation (principes validés par notre Commissaire aux Comptes).

Les autres **frais généraux** ont été de 851 K€ HT, en hausse de 267%. Ils sont constitués principalement des assurances pour un montant de 192 K€ HT, des impôts et taxes pour un montant de 118 K€ HT, des honoraires pour un montant de 41.7 K€ HT, des frais généraux pour un montant de 349 K€ HT, des charges locatives pour un montant de 103 K€ HT et du budget publicité pour un montant de 47 K€ HT.

Le résultat d'exploitation s'établit à 2 506 K€, en progression de 722.5 K€ par rapport à 2021.

Après incidence du résultat financier et du résultat exceptionnel, le subdéléataire La Bresse Labellemontagne opère un résultat net d'impôt, avant rémunération du gestionnaire et du capital, bénéficiaire de 1 784 K€, soit 17.2 % du CA. L'indemnisation par l'Etat perçue durant l'exercice 2020/2021 suite à la fermeture administrative des remontées mécaniques a fait l'objet d'une vérification par les services de l'Etat de non-surcompensation. Après dépôt des différents justificatifs demandés par ces derniers, aucun remboursement n'est à opérer concernant les indemnisations reçues.

LA BRESSE LABELLEMONTAGNE

Annexe 1

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	Variations 2021/2022 et A-1	
	au 31/08/2017	au 31/08/2018	au 31/08/2019	au 31/08/2020	au 31/08/2021	au 31/08/2022	en Euros	en %
CA RM ET ANNEXES	6 473 327	7 896 854	7 301 094	3 992 484	799 207	9 099 301	5 106 817	127,91%
<i>Ca Net taxes REM méca Hiver</i>	6 164 964	7 504 112	6 937 957	3 686 704	578 221	8 703 949	5 017 245	
<i>Ca Net taxes REM méca été</i>	203 718	257 508	239 863	239 440	211 132	268 815	29 375	
<i>Ca annexes</i>	104 645	135 234	123 274	66 340	9 854	126 537	60 197	
AUTRES CA	664 540	698 817	824 852	636 106	1 007 978	1 282 377	646 271	101,60%
<i>Ca Schlitte Mountain</i>	440 475	401 941	468 434	449 982	553 019	675 163	225 181	
<i>Ca Photos Schlitte Mountain</i>	20 277	16 515	18 317	21 447	44 123	52 025	30 578	
<i>Ca Keycard</i>	149 294	208 448	175 772	91 514	32 538	258 803	167 289	
<i>Ca Attractions été</i>	13 283	8 849	10 783	17	6 792	7 909	7 892	
<i>Ca divers</i>	41 211	63 064	151 546	73 146	371 506	288 477	215 331	
CHIFFRE AFFAIRES NET TOTAL	7 137 867	8 595 671	8 125 946	4 628 590	1 807 185	10 381 678	5 753 088	124,29%
% var. A/A-1	10,46%	33,02%	13,84%	-43,04%	-77,76%	124,29%	167,33%	-388,79%
Achat Restau/Magasin/Boutique	52 788	85 515	68 344	46 716	11 692	96 111	49 395	
TOTAL CHARGES EXPLOITATION SITE	3 653 416	4 779 250	4 366 063	2 232 816	1 885 709	4 769 488	2 536 672	113,61%
<i>Salaires</i>	2 109 389	2 770 897	2 439 993	1 603 932	964 374	2 424 915	820 983	
<i>Energie</i>	499 578	561 034	555 994	402 274	298 140	1 033 929	631 655	
<i>Entretien, Fourniture RM</i>	679 440	1 029 439	966 801	620 007	453 747	723 204	103 197	
<i>Location/matériel/équipement</i>	40 641	34 084	40 085	33 227	6 285	88 194	54 967	
<i>Frais de pub/promo/déplacements/réception</i>	98 871	144 958	100 727	56 653	50 825	68 582	11 929	
<i>Frais bancaires</i>	27 969	34 952	38 162	25 801	20 636	39 372	13 571	
<i>Frais généraux divers</i>	197 528	203 887	224 301	-509 078	91 702	391 292	900 370	
E.B.E "SITE" (EBE= Excédent Brut d'exploitation)	3 431 663	3 730 906	3 691 539	2 349 059	-90 216	5 516 079	3 167 020	134,82%
% var. A/A-1	7,76%	46,59%	45,05%	-26,24%	-102,83%	78,26%	104,49%	-398,27%
TOTAL CHARGES ADMINISTR. HORS EXPLOIT.	402 854	466 174	491 595	473 704	319 655	604 176	130 472	27,54%
<i>Assurance</i>	96 984	105 964	108 666	108 600	65 611	192 018	83 418	
<i>Honoraires</i>	35 040	28 397	51 764	51 127	19 642	41 652	-9 475	
<i>Frais de siège</i>	218 819	247 392	258 547	253 459	200 944	286 115	32 656	
<i>Impôts et taxes</i>	52 011	84 421	72 618	60 519	33 459	84 391	23 872	
EBE CORRIGE APRES CH. ADMINISTR.	3 028 809	3 264 732	3 199 944	1 875 354	-409 871	4 911 904	3 036 550	161,92%
% du C. A Net Total	42,43%	37,98%	39,38%	40,52%	-22,68%	47,31%		
COUT OUTIL DE TRAVAIL	2 087 603	1 882 816	1 704 669	1 847 267	1 479 733	2 448 558	601 291	32,55%
<i>Redevances / concession</i>	1 650 064	1 634 254	1 495 377	1 520 293	1 159 719	1 797 161	276 868	
<i>Location longue durée matériel</i>	219 184	218 246	213 787	163 067	159 359	170 969	7 902	
<i>Dotation aux amortissements</i>	154 702	156 932	171 958	173 850	150 213	119 706	-54 144	
<i>Dotations aux provisions</i>	58 647	-127 727	-177 519	-12 048	-6 490	336 916	348 964	
<i>Frais Financiers</i>	5 007	1 111	1 066	2 105	16 932	23 807	21 702	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	228 713	110 944	133 405	176 263	3 436 888	217 232	40 969	23,24%
<i>Charges exceptionnelles</i>	1 100	19 121	3 246	-57 115	365 000	8 595	65 710	
<i>Produits exceptionnels</i>	229 813	130 065	136 651	119 148	3 801 888	225 827	106 679	
RESULTAT FINANCIER	-2 921	-5 082	-798	-825	-734	-924	-99	-12,00%
RESULTAT COURANT	1 166 997	1 487 778	1 627 882	203 526	1 546 549	2 679 653	2 476 127	1216,61%
Participation	156 474	185 552	203 318	0	275 566	258 434	258 434	-
Impôt Société	294 738	375 759	447 388	-1 569	433 374	637 459	639 028	-
RESULTAT NET	715 785	926 467	977 176	205 095	837 609	1 783 760	1 578 665	769,72%

II – INVESTISSEMENTS – Exécution du programme DSP

1) Fin d'exécution du programme de la D.S.P 2003-2022.

Les investissements réalisés depuis la prise d'effet de la délégation en 2003 s'inscrivent principalement dans le cadre du programme de travaux d'aménagement et de construction défini dans le cahier des charges de la convention de délégation de service public, et pour le reste ce sont des investissements complémentaires qui se sont avérés indispensables pour mener à bien le programme de reconfiguration du front de neige et pour sécuriser la production de neige de culture. Ils sont repris dans le présent rapport pour les investissements 2021/2022.

Annexe 9

TABLEAU DE SUIVI DES INVESTISSEMENTS D S P LA BRESSE-HOHNECK

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2022	
Programme DSP 2003	Remontées Mécaniques	105	780	0	400	0	6586	0	0	180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Neige de Culture	446	0	170	0	0	0	205	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Luge d'été	0	0	0	0	0	0	0	700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Bâtiments	627	0	1026	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	1178	780	1196	400	0	6586	205	700	180	0	3461	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réalisé / Prévisionnel	Remontées Mécaniques	130	310	0	0	0	112	2580	0	5890	311	370	59			165	0	55	533	830	
	Neige de Culture	307	0	109	0	0	0	580	192	684	84	119	56	90	0	1039	159	66	65	388	
	Luge d'été	0	0	0	0	0	0	0	1434	0	0	0	0	0	6						
	Bâtiments	0	1478	0	236	0	0	3463	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	79	0	
	TOTAL	437	1788	109	236	0	112	6623	1626	6574	395	489	115	90	6	1204	159	121	677	1218	

Il a été remis à l'autorité délégante un inventaire des biens détaillé article 28, (arrêté au 31/08/2022, conforme à celui attaché au nouveau contrat de DSP signé le 7 octobre 2022 pour une durée de 25 ans par La Bresse Labellemontagne.

ACQUISITIONS DES BIENS AFFECTES LA DSP EXERCICE 2021/2022

Annexe 8

Affectation	Désignation	Date	Total
RM Bresse - RT - Neige de Culture	SnowFactory	25/11/2021	388 000
RM Bresse - RT - Tapis Hansel et Gretel	Tapis Hansel et Gretel	01/11/2021	830 230

Avec l'arrivée du terme du contrat de DSP 2003-2022 en date du 31 octobre 2022, l'ensemble des charges concernant la période du 01/09/2022 au 31/10/2022 a été intégré dans l'exercice comptable clos au 31/08/2022 en accord avec les pratiques du secteur et après consultation du Commissaire aux Comptes. Ces charges tiennent notamment compte des pénalités de remboursement anticipés des emprunts attachés aux biens de retour, d'un montant de 42K€, pénalités qui feront l'objet d'un complément de 9K€ sur l'exercice 2022-2023 (voir explications ci-après).

Par délibération du 22 septembre 2022, la Commune de La Bresse a décidé de confier l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable à La Bresse Labellemontagne en tant que délégataire et non plus, comme lors du précédent contrat, à Remy Loisirs en tant que délégataire et La Bresse Labellemontagne en tant que subdélégataire. Un protocole d'accord tripartite entre le précédent délégataire principal Remy Loisirs, la Commune de La Bresse et La Bresse Labellemontagne a été conclu en date du 26 octobre 2022 afin de définir les modalités de retour à la Commune des biens qualifiés de « biens de retour ».

L'ensemble de ces biens de retour sont donc désormais portés à l'actif de la Commune, moyennant indemnisation par la Commune à la valeur nette comptable de Remy Loisirs, ancien délégataire, soit un montant de 8.667 K€.

Remy Loisirs a été tenu en conséquence de procéder au remboursement anticipé des emprunts restant en cours au titre des biens de retour restitués (2.852 K€), qui a occasionné un surcoût de 51 K€ de pénalités de remboursement anticipé, imputé sur l'exercice 2022/23 à La Bresse Labellemontagne à titre de solde de la redevance de subdélégation.

En application du nouveau contrat qui a pris effet en novembre 2022 et du protocole du 26 octobre 2022, le nouveau délégataire La Bresse Labellemontagne s'est acquitté d'un droit d'entrée dont le montant correspond exactement à cette indemnisation et fait l'objet, conformément aux dispositions du contrat DSP, d'un amortissement sur la durée convenue du contrat, soit 25 ans.

2) Investissements 2021/2022

Poursuite des investissements récurrents pour un montant d'environ 40 K€ HT en 2021/2022, soit notamment (liste non exhaustive) :

- **Renouvellement d'équipements**
 - 1 rachat crédit-bail Motoneige
 - 2 clés à choc
 - 1 poste radio
 - 1 rachat crédit-bail enneigeur ventilateur TF10
 - 1 broyeur Kuhn
 - 1 rachat crédit-bail pick-up Toyota Hilux
 - 1 PC portable
 - Remplacement de poteaux d'éclairage des pistes

3) Investissements 2022/2023

La Bresse Labellemontagne a poursuivi les investissements récurrents précédents, les équipements suivants ont notamment été réalisés (liste non exhaustive) :

- **Renouvellement d'équipements**
 - SSV Polaris Ranger
 - Dameuse treuil Polar Select
 - Pylônes éclairage piste
 - Rénovation Dalle Lumiplan
 - Remplacement des 2 serveurs + logiciels + serveur NAS
 - Webcam sommet Vologne
 - Smartphone Google
 - Multimètre
 - Imprimante Schlitte Mountain

- **Nouveaux équipements**
 - Enneigeurs dernière génération
 - Turbine à neige
 - Réhausse 10 abris enneigeurs
 - 3 télécommandes télésièges
 - Signalétique dynamique parking
 - 2 bornes retrait forfaits internet 24/24
 - Réducteur de pression Borne incendie
 - Dispositif anti sous-marinage pour télésiège
 - Fontaine à eau
 - Poteaux dalle Lumiplan Belle Hutte
 - 2 racks à ski 40 paires
 - Module GIAT supervision des remontées mécaniques RM
 - Alarme intrusion + cameras Usine à neige
 - Alarme intrusion + cameras Bâtiment technique

4) Travaux d'entretien réglementaires et réparations :

Travaux réalisés durant l'exercice 2022/2023 à ce jour

- Réalisation de 800 m de pare neige sur les pistes Bourvil et Blancheмер
- Révision d'un lot de pinces TA télésiège du grand Artimont
- Nouvelle configuration de dialogue du système neige de culture
- Déplacement, remplacement et modification d'enneigeurs
- Révision du réducteur télésiège du petit Artimont
- Raccourcissement du câble du télésiège du petit Artimont
- Grande Inspection de la poulie retour du télésiège du grand Artimont
- Révision du moteur principal du télésiège de Vologne express
- Remplacement du câble sur les téléskis du goulet bleu, Chitelet et la casquette
- Raccourcissement du câble de la luge sur rail
- Remplacement (suite et fin) de la série de poteaux d'éclairage défectueux
- Remplacement de la webcam du sommet du Télésiège Vologne Express
- Remplacement des 2 serveurs informatiques
- Remplacement des fers de roulement station motrice et station retour - Télésiège Grand Artimont
- Révision d'un lot de pinces LPA - Télésiège Vologne Express
- Travaux de réparation des enrobés du parking Nord et entrée parking Sud
- Remplacement de l'élément vis du compresseur 4 – Usine à neige
- Travaux de re-végétalisation du coeur de station

III – Saison Hiver 2022/2023 -

1 – Déroulement de la saison

Concernant le déroulé chronologique de l'hiver, l'ensemble des installations de production de neige étaient en veille et opérationnelles, comme chaque année, à partir de mi-novembre. Seule l'installation située au sommet de la piste Ecole connaît des difficultés de mise en route, et a été mise en service le 29 novembre 2022.

Les 2 principaux faits inédits et marquants de cette saison hivernale concernent la consommation électrique :

- L'explosion du tarif de l'électricité et son impact sur le coût de l'énergie.
- La demande du gouvernement faite aux entreprises à l'automne 2022 de mettre en place un plan de sobriété de consommation électrique pour faire face à une possible pénurie d'électricité au cours de l'hiver.

Cette demande relayée par *Domaines Skiabiles de France* prend l'engagement d'une réduction de -10% de la consommation d'électricité sur 2 ans pour l'ensemble des exploitants et à laquelle nous souscrivons.

Concernant le coût électrique, il convient de détailler l'évolution contractuelle, dans le contexte général et sans précédent d'explosion du coût de l'électricité :

- Jusqu'à la fin de l'année 2021, la Régie Municipale d'Electricité a été le fournisseur historique d'électricité de l'entreprise. Au terme de ce dernier contrat d'une durée de 3 ans, La RME n'a pas été en capacité de proposer un nouveau contrat triennal à prix ferme, dans le contexte général d'explosion du coût de l'électricité et de forte volatilité des cours.
- Seule alternative pour l'entreprise fin 2021, en accord et partenariat avec la RME, un contrat « SPOT » sur les 3 premiers mois, puis l'année 2022 complète, pour la fourniture d'électricité au prix du marché quotidien, avec toutes les incertitudes liées aux fluctuations du marché quotidien de l'électricité et de l'offre et demande.

L'année 2022 a été mise à profit pour réaliser un appel d'offre pour la fourniture de la totalité des volumes d'électricité du groupe Labellemontagne. En juin 2022, contraints par les délais, contractualisation avec EDF, seul fournisseur qui a accepté de répondre, un contrat cadre pour une durée de 3 ans (2023 à 2025) dans un contexte général très défavorable et de très forte volatilité des prix.

Rappel : Le prix de l'électricité se décompose en trois parts. Avant l'explosion des coûts de l'électricité, chaque part intervenait pour une partie significative dans le prix total. Actuellement la part fourniture est largement prédominante :

- La part fourniture de l'électricité (479.33 €/MWh pour 2023), prix multiplié par 8 ou 9 entre 2020-2021 et 2022-2023, complété du mécanisme de capacité qui lui aussi a bondi pour se situer, au regard des profils de consommation, à 3.32 €/MWh pour 2023.
- La part acheminement (TURPE) avec une évolution des tarifs à hauteur de l'inflation et fixée par l'État.
- Les taxes et contributions, CSPE entre autres et dont le prix unitaire a été ramené à 0.5 €/KWh pour l'ensemble de la fourniture, contre 22.5 €/KWh auparavant pour la fourniture, hors consommation transport par remontées mécanique qui était déjà à taux réduit.

Le prix d'électricité se trouve globalement multiplié par 4.5 à 5 sur l'exercice 2022-2023, et va peser, avant aides d'Etat, environ 20% des charges d'exploitation, au lieu de 4.5% sur les exercices 2020-2021 et précédents.

• L'entreprise n'est actuellement pas en mesure de chiffrer précisément le surcoût de l'électricité car elle est confrontée à de très fortes difficultés avec EDF depuis janvier, les factures étant systématiquement erronées avec de vertigineuses surfacturations basées sur des « estimés de consommations » et non des consommations réelles.

• A réception des factures régularisées, l'entreprise pourra monter les demandes d'aides pour la première période 2023 à savoir les mois de janvier et février 2023 et cela pour un dépôt sur le Guichet Unique du service des Impôts avant le 30/06/2023. Les périodes suivantes seront ensuite examinées ainsi qu'une éventuelle régularisation des périodes de mars à décembre 2022 suite aux différents décrets successifs publiés début 2023.

Pour redresser l'équilibre économique de l'entreprise, 3 leviers ont été activés dès l'automne 2022 :

- Hausse tarifaire
- Aide « gaz et électricité »
- Plan de sobriété

1) Evolution des tarifs de remontées mécaniques - saison 2022-2023

La forte hausse du prix des fournitures a été répercutée de manière mesurée sur le prix des forfaits.

Les grilles tarifaires pour l'hiver 2022-2023 et l'été 2023, qui ont été homologuées par la commune, ont été calculées avec une hausse tarifaire de 12% par rapport aux grilles tarifaires précédentes.

Pour mémoire, la précédente augmentation tarifaire était de 2% pour l'élaboration des tarifs 2021-2022.

2) Dispositif de soutien aux entreprises energo-intensives – Aide « Gaz et Electricité »

L'aide « gaz et électricité » mise en place par le Gouvernement, effective dans un premier temps depuis le 1er juillet 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022, a été prolongée sur 2023. Son objectif est de compenser partiellement les surcoûts de dépenses que subissent les entreprises énergo-intensives (= celles où la facture d'électricité-gaz représente plus de 3% du CA). Elle permet de soutenir ces dernières quel que soit leur secteur d'activité.

Compte tenu de la taille du groupe Labellemontagne, positionné en Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI), La Bresse Labellemontagne n'est pas éligible aux aides « amortisseur » (réservées aux TPE-PME), mais seulement à l'aide « guichet unique », qui se déclare et s'obtient a posteriori.

Obtention d'une aide globale de 100 K€ au titre des mois de mars à décembre 2022. Les déclarations suivantes ne seront effectives qu'à fin juin.

3) Plan de sobriété

La sobriété est la recherche d'économies d'énergie pour un niveau de service client équivalent.

Le gouvernement appelle à mettre en oeuvre les moyens pour baisser la consommation électrique de -10%.

Actions mises en place par l'entreprise pour la saison 2022-2023 :

- Eco engagements : Eco conduite des Remontées Mécaniques (réduction de la vitesse des RM) / Utilisation raisonnée des RM (mise à l'arrêt des appareils redondants). Ces 2 points sont à mettre en oeuvre en tenant compte de la fréquentation pour ne pas dégrader le service.

- Fin de saison anticipée d'une semaine (-7 jours), le 19 mars 2023. A titre de comparaison, l'économie réalisée est supérieure à l'ensemble de la consommation électrique pour éclairer les pistes en aurore et nocturne sur toute une saison.

- Limitation de la réalisation de quelques aurores et nocturnes sur la saison (objectif : -26 aurores et -15 nocturnes)

- Neige de culture : réduction/ suppression de la production sur les pistes suivantes du domaine skiable : Schuss, Mur, Casquette, Crète, et Belle Hutte

- Chauffage à 19° dans les bâtiments

- Consommation raisonnée pour l'informatique, les écrans d'informations station, et éclairages station

- Investissements/ travaux en amont de la saison 2022-2023 : Mise en place de pare neige / Achat d'enneigeurs dernière génération 7 fois moins énergivores pour continuer la modernisation de l'installation de neige de culture.

Pour cette saison, devant l'envolée des prix de l'électricité, il a été décidé, en concertation avec l'ESF (avec laquelle une convention a été conclue), de ne pas mettre en place la deuxième installation d'enneigement à proximité du jardin d'enfants ESF, équipement mutualisé avec l'association Syndicat Local de l'ESF de La Bresse qui vise à sécuriser l'enneigement du jardin d'enfants et du bas de la piste de Bourvil dès le début des vacances de Noël.

Seulement 4 centimètres de neige naturelle cumulés à l'entrée des vacances de Noël 2022 : ouverture du domaine skiable le premier samedi des vacances de Noël sur 10 pistes sécurisées uniquement avec une importante première campagne de neige de culture.

La pluie s'invite 4 jours après l'ouverture et sans discontinuer cette période pluvio-venteuse va réduire progressivement l'enneigement sur le domaine skiable : 7 pistes ouvertes en début de la deuxième semaine des vacances, 3 pistes ouvertes en début de la troisième semaine de vacances où est accueillie la Belgique. Seule la piste Ecole sera ouverte à partir du dimanche de la fin des vacances de Noël-Nouvel An

Recours sur la 1^{ère} quinzaine de janvier 2023 à l'activité partielle, dans le cadre du dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) conclu courant 2022, et ce pour 42 salariés et un total de 1301.34 heures.

Au cours de la 3^{ème} semaine de janvier, réouverture progressive d'une partie du domaine skiable à la faveur de chutes de neiges conséquentes et du froid qui s'installe, permettant d'engager une deuxième campagne de production de neige de culture significative de la saison.

Ainsi : 24 pistes ouvertes le samedi 21 janvier, 26 pistes ouvertes le samedi suivant et 30 pistes le premier samedi à l'entrée des vacances d'hiver. Le domaine est ouvert en quasi-totalité et cet enneigement se maintiendra durant les 2 premières semaines de vacances d'hiver avant de progressivement diminuer.

La fréquentation sur la première semaine des vacances, bien que pénalisée par une configuration défavorable du calendrier scolaire (seule la zone A, moins fournie, était en vacances), sera bonne, soutenue par une belle météo. La fréquentation des deuxième et troisième semaines sera très importante. La fréquentation de la quatrième semaine va s'effondrer, bien en deçà des prévisions, bien qu'une vingtaine de pistes soient ouvertes.

La fréquentation à la sortie des vacances d'hiver a été relativement basse, malgré un enneigement encore bon et une préparation des pistes saluée par les clients présents. La Bresse Hohneck est la seule station du massif encore ouverte durant la dernière semaine du 13 au 19 mars 2023, avec 12 pistes ouvertes pour le dernier jour.

Concernant les aurores et nocturnes, les sessions étaient initialement prévues tous les jours des vacances scolaires France et Benelux (7 semaines cette saison) et tous les weekends (vendredi-nocturne, samedi-aurore et nocturne et dimanche-aurore) jusqu'au 12 mars. En raison des conditions météo et d'enneigement du début de saison, 2 sessions nocturnes seulement ont été proposées pendant les vacances de Noël, les 27 et 28 décembre, et les sessions des 3 premiers weekends de janvier ont également été annulées.

Toutes les sessions aurores et nocturnes prévues à partir du 27 janvier et ce jusqu'au 5 mars ont bien été proposées.

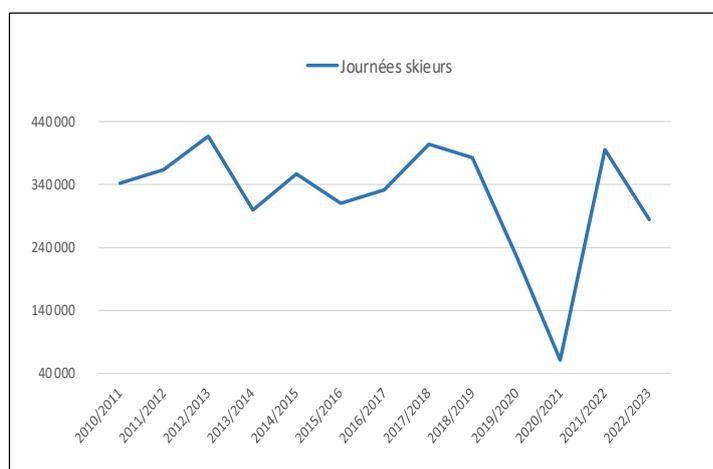
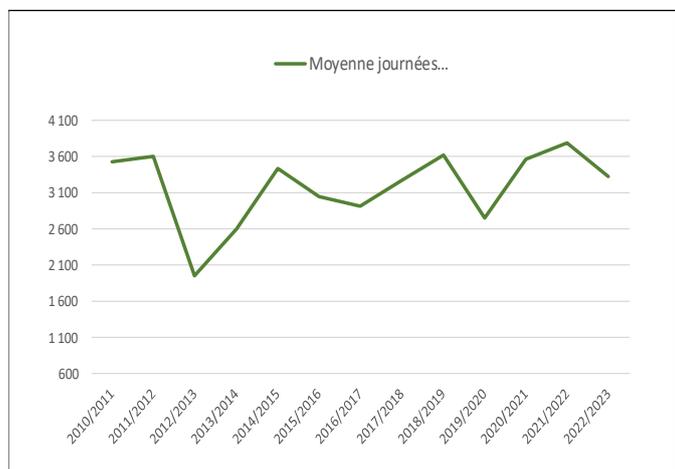
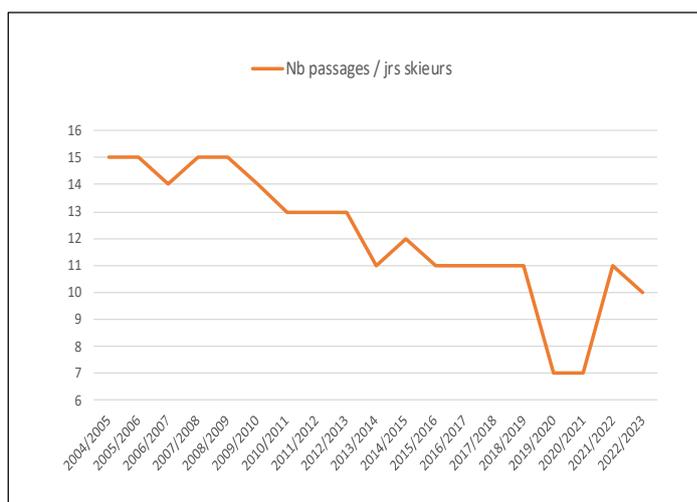
Quelques chiffres :

- Le domaine skiable a fonctionné au total 93 jours du 17 décembre 2022 au 19 mars 2023 (108 jours en 2021/2022).
- Au cours de la saison 2022/2023, il a été réalisé 285 254 journées-skieurs, en diminution globale de -28% par rapport à IN-1 et en augmentation de +7% par rapport à la moyenne des 4 hivers précédents.
- Cette saison 2022/2023 se classe au 7e rang parmi les 10 dernières années en termes d'affluence, avec 2 880 997 passages et un CA TTC de 7 471 K€, en augmentation de 32% en euros courants par rapport à la moyenne des 4 saisons précédentes.
- Pour la luge toutes saisons SCHLITTE MOUNTAIN : Chiffre d’Affaires pour sa période d’ouverture hivernale (du 1/9/2022 au 19/03/2023) de 316.5 K€ HT (348 K€TTC), représentant une progression de + 2% par rapport à l’hiver 2021/2022, et au total 48 065 passages de luge, (-4.8% par rapport à la saison hivernale N-1).

Annexe 10

Statistiques de Fréquentation Station La Bresse-Hohneck

Saison	Jours de Fonctionnement	Journées skieurs	Moyenne journées skieurs/jours	Nb passages / jrs skieurs
2002/2003	90	304 846	3 387	14
2003/2004	105	328 479	3 128	15
2004/2005	106	374 225	3 530	15
2005/2006	122	440 766	3 613	15
2006/2007	87	170 611	1 961	14
2007/2008	114	297 479	2 609	15
2008/2009	108	371 853	3 443	15
2009/2010	109	331 409	3 040	14
2010/2011	117	341 643	2 920	13
2011/2012	111	363 843	3 278	13
2012/2013	115	416 735	3 624	13
2013/2014	109	300 189	2 754	11
2014/2015	100	357 497	3 575	12
2015/2016	82	310 392	3 785	11
2016/2017	100	331 979	3 320	11
2017/2018	115	404 599	3 518	11
2018/2019	100	383 891	3 839	11
2019/2020	80	224 184	2 802	7
2020/2021	84	61 066	727	7
2021/2022	108	395 629	3 663	11
2022/2023	93	285 248	3 067	10



2- Nivologie, données pistes et damage

2.1 Nivologie :

Novembre n'a pas apporté cette saison de chute de neige, il a fallu attendre le 24 novembre 2022 pour voir une faible chute de neige de 2cm. Le mois a été particulièrement doux et sec avec des températures moyenne le matin d'environ 7°C.

Décembre apporte les premiers froids, une première production de neige est engagée le 2 décembre et s'achève le 18 décembre. Avec 321 876 m3 de neige produits, cette production permet d'ouvrir les principales pistes de la station. Une forte remontée des températures sur la fin du mois, accompagnée de pluies abondantes, commence à mettre à mal le manteau neigeux du domaine skiable. Le cumul neige naturel sur le mois de décembre est de 2cm.

Janvier 2023 débute par un redoux accompagné de fortes pluies qui continue à réduire le manteau neigeux. Seule la piste école reste ouverte à mi-janvier. La quasi-totalité de la neige de culture produite en novembre a disparu. Le froid s'installe à partir du 16 janvier, accompagné d'un cumul de neige de 84 cm, les températures négatives permettent de relancer la production de neige pour un volume de 254 832 m3.

Février débute avec des températures négatives, l'installation neige est maintenue en production pour 20.800 m3, uniquement en heures creuses et sur des endroits très précis du domaine skiable. L'installation de production de neige est mise sur arrêt le 11 février 2023.

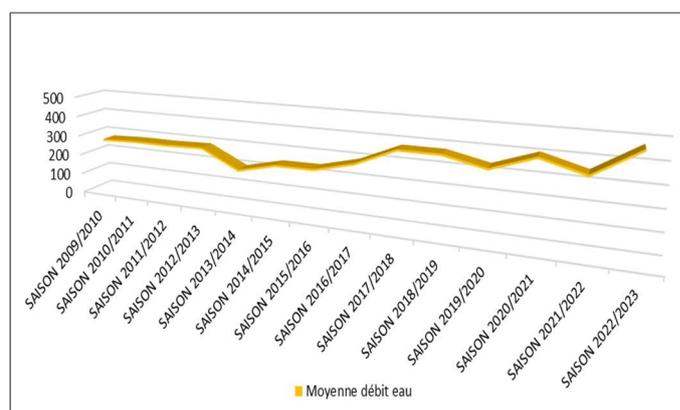
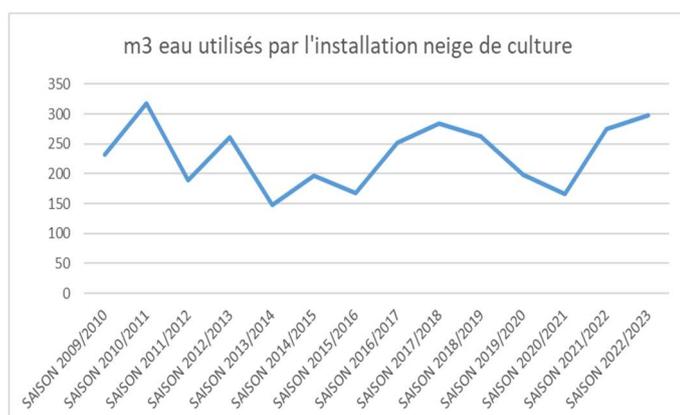
Quelques chiffres :

- Température moyenne pour l'ensemble de la période d'ouverture hivernale de +0.03°.
- Production de 597 508 M3 de neige durant l'hiver 2022/2023, en 632 heures de fonctionnement.
- Chute de neige cumulée à 1000 Mètres d'altitude : 125 cm au 26 Mars.
- Trois personnes sont affectées à cette installation, dont deux à l'année

STATISTIQUES NEIGE DE PRODUCTION

Annexe 13

TITRES	SAISON 2009/2010	SAISON 2010/2011	SAISON 2011/2012	SAISON 2012/2013	SAISON 2013/2014	SAISON 2014/2015	SAISON 2015/2016	SAISON 2016/2017	SAISON 2017/2018	SAISON 2018/2019	SAISON 2019/2020	SAISON 2020/2021	SAISON 2021/2022	SAISON 2022/2023
Heures de froid de production	855	1 161	878	933	759	826	695	874	767	710	598	877	791	632
Heures de marche Usine neige	851	1 136	676	916	759	826	693	870	761	705	597	413	791	632
m3 de neige fabriquée	463 140	633 380	378 898	522 426	293 828	394 272	334 638	503 716	568 842	526 440	395 266	398 490	548 706	597 508
Moyenne débit eau	272	279	279	285	194	239	241	289	373	373	331	401	347	471
Hauteur de neige cumulée 1000 (en cm)	327	311	314	443	198	324	383	249	408	347	320	437	349	125
Jours ouverture	109	117	111	115	109	100	82	102	115	100	78	84	108	93



En amont de la saison hiver 2022/2023, pour l'outil de production de neige de culture, achat de têtes d'enneigeurs doubles. Cet investissement a permis de rétrofiter 28 enneigeurs ancienne génération qui étaient moins performants énergétiquement.

Les différents investissements des dernières années ont permis de gagner en efficacité quant à la production neige de culture. La consommation électrique moyenne par m³ de neige produit est en baisse, et le débit moyen par heure de fonctionnement de l'installation est en hausse. La société s'est également dotée d'un système de sécurité incendie pouvant se connecter sur le réseau neige de culture. Il est constitué d'un réducteur de pression, de 3 tuyaux souples et d'une lance réglable. Ce dispositif, disponible au bâtiment technique, peut être déployé en tous points de la station disposant d'un enneigeur. Il répond aux exigences du SDIS et a été validé lors d'une visite sur site avec cet organisme.

2.2 Pistes – Secours

Le service des pistes saison 2022/2023 est constitué d'un responsable des pistes, de trois chefs de secteur piste, de 2 régulateurs secours, de 15 pisteurs-secouristes et de 3 patrouilleurs.

Le service des pistes a en charge l'ensemble du travail de sécurisation du domaine skiable, réparti en deux secteurs.

Le service des pistes dispose de 4 postes de secours sur la station :

- Le poste de secours principal du front de neige, ouvert tous les jours de l'ouverture en aurore à la fermeture en nocturne

- Deux postes secondaires situés sur deux points haut du domaine skiable, le 1er au sommet du télésiège de La Lande et le 2nd au sommet du télésiège du Petit Artimont, ces deux postes permettent d'accéder gravitairement en tout point du domaine hors Kastelberg ; ils disposent de l'ensemble du matériel de balisage et de secours à personne.

- Le poste de secours de Belle Hutte a été exploité cette année en journée les week-ends et les vacances scolaires dans la mesure où le télésiège de Belle Hutte est ouvert. L'objectif principal est de faciliter les flux de circulation des ambulances et de disposer d'un local supplémentaire pour accueillir les blessés en période de forte affluence. Le bilan pour cette première saison est de 10 jours d'ouverture et 23 secours réalisés.

En amont de l'hiver 2022/2023, 5 nouveaux salariés ont été recrutés dans le service : 2 régulateurs secours, 2 pisteurs secouriste et 1 responsable des pistes.

La commission de sécurité des pistes, sous la présidence de Mme le Maire, s'est déroulée comme chaque année en deux temps, en réunion et sur le domaine skiable.

Le volet réunion s'est déroulé le 9 novembre 2022 en présence de Mr Nicolas REMY, adjoint au maire.

Le volet terrain s'est tenu le 23 janvier 2023 en présence de Mr Nicolas REMY et du responsable du peloton de Gendarmerie de montagne de Xonrupt-Longemer. Une partie du domaine skiable a été visitée, suite à quoi la commission de sécurité a visé le registre des pistes se situant au poste de secours front de neige.

Les membres de la commission n'ont pas soulevé de remarque particulière lors de leur visite.

Les évacuations sont réalisées soit par ambulance à partir des routes départementales RD34 et 430, soit par hélicoptère, suivant la procédure communiquée par le SAMU.

Les zones d'atterrissage de l'hélicoptère sont cartographiées sur l'ensemble du domaine skiable : sommet Artimont, barrage de La Lande, poste de secours de Belle-Hutte...).

Nouveauté : utilisation d'un véhicule à chenille type SSV pour l'évacuation des blessés sur le secteur de La Lande. Le manque de neige ne permettant pas de circuler toute la saison sur l'ensemble du domaine avec un traineau à skis, le SSV a été équipé afin de recevoir un blessé pour qu'il puisse être évacué jusqu'au front de neige.

L'ensemble du personnel du service a été formé à l'utilisation de cet outil. Cette nouvelle pratique s'est révélée concluante et sera maintenue pour la saison prochaine.

Au cours de la saison d'hiver 2022/2023, le service des pistes a réalisé 598 interventions dont 356 évacuations sur pistes. Les 598 interventions se décomposent comme suit :

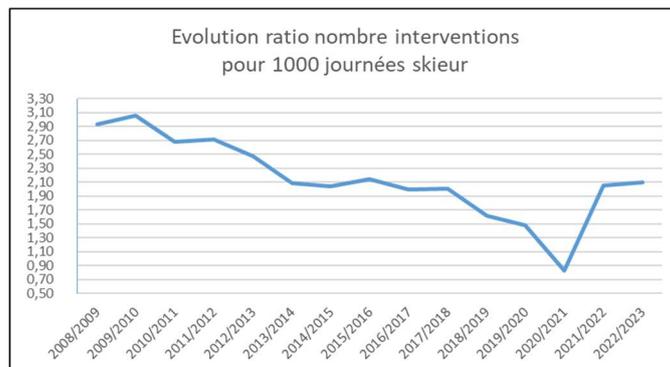
- 288 traîneaux, dont 151 en zone éloignée, 132 en zone rapprochée et 5 en zone exceptionnelle
- 115 scooters
- 195 secours réalisés au poste dont 48 petits secours et 147 actes gratuits

Les évacuations en ambulances vers les centres hospitaliers ont été au nombre de 210, dont 112 vers le centre hospitalier de Gérardmer, 89 vers le centre hospitalier de Remiremont et 9 vers le centre hospitalier de Saint-Dié. 7 secours ont nécessité une médicalisation sur place pour un protocole douleur. Aucune intervention n'a nécessité une évacuation par hélicoptage.

Le ratio du nombre d'intervention pour 1000 journées-skieurs est en augmentation de +2.4%, au premier rang sur les 10 dernières années.

Les interventions sont de 2 types :

Petits secours/bobologie/acte gratuit et évacuation sur pistes traîneaux, scooter. Le ratio des petits secours/bobologie aux postes de secours est en forte augmentation de +25.9% par rapport à N-1, alors que les interventions sur domaine skiable nécessitant une évacuation sur piste est lui en diminution de -6.6%.



On peut donc conclure que le nombre total d'interventions est en hausse alors que le taux de gravité est en baisse.

Après une analyse plus fine piste par piste, les ratios du nombre d'interventions pour 1000 journées-skieurs ont augmenté le plus significativement sur :

1. La piste Bourvil essentiellement sur la balise 7. On retrouve un niveau d'accidentologie proche de 2019/2020 au même endroit (hiver déficient en neige similaire à cet hiver 2022/2023). Une signalétique adaptée pourrait être mise en place au niveau de cette balise notamment en cas de manque de neige.

2. La piste du Kastelberg essentiellement sur la balise 1. Les travaux de modification de la zone du bas la lande avec le projet de remplacement du télésiège devraient améliorer les flux de skieurs dans cette zone.

3. La piste Anicé essentiellement sur la balise 2. Une modification visant à l'élargissement de la deuxième épingle pourrait être envisagée pour faciliter la prise du virage par les skieurs.

4. La piste école, un renforcement de la signalétique de prévention pour être mis en place.

Investissements : Une série de poteaux d'éclairage bois posés lors du chantier de 2010 comportait de potentiels défauts et une fragilité. Ils se situaient sur les pistes Bourvil, Schuss et Grandes Gueules.

Avant la saison hivernale, remplacement de la dernière tranche des poteaux en question situés sur la piste Grandes Gueules. Ce chantier clôture le remplacement des mâts d'éclairage défectueux.

Faits marquants de la saison 2022/2023 :

- La prise en main du service des pistes par le nouveau chef des pistes
- L'absence d'accident grave sur le domaine
- L'ouverture sur les journées de forte affluence du poste de secours Belle Hutte

2.3 Damage – Déneigement - Parkings :

Le service damage est composé d'un responsable damage, d'un chef d'équipe et de 13 conducteurs d'engin de damage. Il compte au total 6 engins de damage dont 3 machines treuil + accessoires et un AEBI équipé d'une turbine.

Le service damage a la charge chaque nuit d'entretenir les 34 pistes du domaine skiable ainsi que la gestion des deux entreprises extérieures assurant le déneigement des 4 parkings. Pour ce faire, le service damage est organisé en deux équipes, une équipe du soir de 18h à 2h et une équipe du matin de 2h à 9h35.

La Bresse Labellemontagne a procédé au remplacement d'un engin de damage treuil en amont de la saison hiver 2022/2023.

Le service damage a pour l'hiver 2022/2023 effectué 3 627 heures soit une baisse de -37% par rapport à la saison précédente, principalement due au déficit d'enneigement sur le domaine skiable durant une partie de la saison.

En amont de la saison hiver 2022/2023, l'ensemble des conducteurs d'engins de damage de la station ont reçu une formation à l'écoconduite, un des 16 Eco-engagements auxquels souscrit aux côtés de Domaines Skiables de France, intégré dans la stratégie de l'entreprise 2019-2024.

La consommation moyenne du parc des engins de damage a été réduite à 20,4 litres par heure de fonctionnement, soit -12.8 % par rapport à la saison N-1. Cette consommation moyenne est la deuxième plus basse enregistrée sur les 10 dernières années. L'hiver 2019/2020 est peu significatif en termes de consommation les heures de damage ayant été faibles par manque de neige.

En amont de l'hiver 2023/2024 un rappel à l'écoconduite sera fait vis-à-vis de l'ensemble du personnel du service, ce qui permettra alors de vérifier si la baisse significative de la consommation moyenne enregistrée sur cette saison est durable dans le temps.

Déneigement des parkings : La gestion du déneigement des parkings est réalisée par le service damage, accompagné par 2 entreprises locales en sous-traitance. Au total cette saison 61 heures ont été consacrées au déneigement. A titre de comparaison, 203 heures ont été réalisées sur N-1.

Parking déporté de Bramont : En raison des conditions météo, d'enneigement et de fréquentation, il a été décidé d'interrompre le service des navettes de Bramont pendant toutes les vacances de Noël et les 2 premiers weekends de janvier. Le service des navettes a ensuite été rétabli conformément au programme initial à partir du 21 janvier et ce jusqu'au 4 mars.

A titre d'information les navettes de Bramont étaient initialement prévues pour fonctionner sur les 3 semaines des vacances de Noël, les weekends de janvier/février et les 3 dernières semaines des vacances d'hiver,

Signalétique dynamique parkings : Un projet d'investissement a été conduit tardivement en amont de la saison, consistant en la mise en place de 2 panneaux de signalétique dynamique pour les parkings, afin d'informer la clientèle de l'état de remplissage des 4 parkings (Slalom, Nord, Sud et Bramont).

La mise en place de ces panneaux alimentés par énergie solaire n'a pas pu être mise en oeuvre pour la saison hivernale. Les travaux ont été effectués au printemps, les panneaux sont actuellement en place dans leur configuration été, indiquant l'état d'ouverture des attractions et services proposés pendant les saisons printemps, été et automne.

3- Données appareils Remontées Mécaniques :

Le service exploitation est composé d'un directeur d'exploitation, de son adjoint, de 5 chefs de secteurs et de 70 à 80 salariés en charge de l'exploitation des remontées mécaniques. S'y ajoutent un responsable maintenance, 7 techniciens de maintenance et 1 alternant en formation technicien de maintenance qui sont en charge de la maintenance préventive et curative des remontées mécaniques.

Les 7 téléskis, 2 tapis, 4 télésièges à pinces fixes et 2 télésièges à pinces débrayables ont fonctionné 6.830 heures, pour 2.880.997 passages. Sur l'hiver 2022/2023 le nombre d'heures de fonctionnement des remontées mécaniques est en retrait de -34% par rapport à N-1.

La conformité des remontées mécaniques est vérifiée par la société HALEC pour le compte de l'entreprise, et par le STRMTG Bureau Nord Est basé à BESANCON pour le compte de l'autorité de tutelle. A ce titre, les visites annuelles des câbles, les essais en charge et les grandes inspections sont réalisées conformément aux textes en vigueur.

Un contrôle en exploitation du STRMTG s'est déroulé le 07/02/2023, 7 observations ont été émises. Elles ont été levées de suite. Ces observations ont été levées via l'interface CAIRN, plateforme informatique partagée entre l'exploitant et le STRMTG.

Les missions de sécurité des personnels vis-à-vis des clients usagers sont étudiées lors de visites en exploitation du STRMTG, sans prévenir l'exploitant. Le STRMTG n'a pas procédé (à priori) à un contrôle incognito au cours de cette saison.

D'un point de vue plus administratif sur le plan de la maintenance et de l'exploitation des remontées mécaniques, l'organisation de l'entreprise est en conformité avec les dispositions en vigueur depuis fin 2017 en disposant d'un SGS (Système de Gestion de la Sécurité, cf article R342-12 du code du tourisme).

Ce travail s'appuie sur un document « cadre » rédigé en interne, sorte de manuel qualité, dédié à l'exploitation et la maintenance des remontées mécaniques, qui définit les principes d'organisation retenus pour maîtriser les risques et prendre en compte les huit thématiques suivantes :

- 1° Missions de l'exploitant ;
- 2° Organisation de l'exploitant, dont l'identification des tâches de sécurité ;
- 3° Règles d'exploitation : ensemble des règles et procédures d'exploitation, y compris liées au personnel ;
- 4° Maintenance : ensemble des procédures de maintenance ;
- 5° Organisation du retour d'expérience ;
- 6° Gestion des compétences ;
- 7° Dispositif permanent de contrôle interne et de suivi de la sécurité ;
- 8° Identification des documents ainsi que les entités chargées de leur élaboration, visa et mise à jour.

Le suivi de la bonne gestion du SGS est effectué lors d'audits par un cabinet externe agréé par le STRMTG. Un audit réalisé par le STRMTG a eu lieu sur une journée en septembre 2022 ; il a concerné l'exploitation et maintenance des remontées mécaniques.

Le prochain audit est prévu le 1er juin 2023 ; il concernera exclusivement la maintenance préventive des remontées mécaniques.

Investissements :

Dispositif anti sous-marinage destiné à éviter la chute des clients (notamment les enfants) sur télésièges. Il a été décidé de la mise en place d'une campagne globale d'équipement de l'ensemble des télésièges de la station. En amont de la saison 2022/2023, les télésièges de Vologne Express et Grand Artimont ont été entièrement équipés.

Le dispositif est destiné à prévenir la chute des passagers par « sous-marinage » durant le trajet (c'est-à-dire en glissant sous le garde-corps). Le dispositif vient se placer entre les jambes des passagers lors de la descente du garde-corps. Il est prévu d'opérer la suite de la campagne en amont de la saison d'hiver 2023/2024, en équipant les télésièges de Belle Hutte, Petit Artimont et Chitelet ; le nouveau télésiège de La Lande sera lui équipé d'origine.

Bâtiments - une mission attachée au service Exploitation :

L'entreprise dispose de plusieurs bâtiments techniques et sur le domaine skiable. La Bresse Labellemontagne alloue chaque année un budget destiné à la maintenance, l'exploitation, les contrôles périodiques et l'investissement pour ces bâtiments.

Dans le but de sécuriser l'outil de travail, une alarme anti-intrusion avec caméra de surveillance a été installée dans le bâtiment technique ainsi que dans l'usine à neige.

Il est également prévu le remplacement des bâtiments haut et bas du Télésiège de la Lande, inclus dans le programme de remplacement de ce télésiège. Le bâtiment du bas comportera un réfectoire, le local technique du télésiège et un local de stockage de matériel de sécurisation des pistes. Le bâtiment du haut comportera un poste de secours et le local technique du télésiège

3.1 Système GIAT

Utilisation du système GIAT (gestion de l'information des arrêts des téléportés) système de suivi en temps réel du fonctionnement des remontées mécaniques.

Historiquement installé sur les téléportés (TSD Vologne Express, TSD Grand Artimont, TSF Chitelet, TSF Petit Artimont et TSF La Lande), il a été étendu, pour cet hiver 2022/2023, au TSF de Belle Hutte, aux téléskis du Kastelberg 1 et 2, ainsi que sur les tapis Hansel et Gretel. Ces appareils sont considérés comme stratégiques pour l'exploitation.

Ce système permet une anticipation des opérations de maintenance curative en saison. Le Giat envoie, par mail en fin de journée, un rapport journalier des arrêts et de leur durée.

Le système Giat est depuis cet hiver complété d'une supervision qui permet d'avoir une vision en temps réel de 100% des installations dites structurantes et stratégiques du domaine, vision disponible depuis l'ensemble des postes informatiques du domaine.

3.2 Maintenance des appareils RM et du réseau d'éclairage pistes – système d'information

a) Service Maintenance :

La montée en compétence de la nouvelle équipe de maintenance s'est poursuivie au cours de l'année 2022, grâce à un programme de formation conséquent. Un ancien technicien de la maintenance bénéficiant d'une solide expérience de 10 ans a de nouveau rejoint le service.

b) Travaux d'entretien réglementaires et réparations

La conformité des installations de remontées mécaniques est vérifiée par le S.T.R.M.T.G du bureau nord qui est basé à Besançon, pour le compte de l'autorité de tutelle.

Des chargés d'affaires participent régulièrement aux inspections annuelles des téléportés et effectuent des visites en exploitation afin de vérifier la conformité des installations.

A ce titre, les visites annuelles des câbles, les essais en charge et les Grandes Inspections sont réalisés par des sociétés de contrôles indépendantes, conformément aux textes en vigueur.

c) Bilan des travaux de maintenance réglementaire d'été 2022

- Toutes les opérations de maintenance sont réalisées conformément au règlement des téléportés (RM1 et RM2). L'entreprise étant certifiée ISO 9001, version 2015, elle est autorisée à effectuer la majeure partie des entretiens réglementaires elle-même.
- 4 873 heures de travail de maintenance ont été nécessaires afin que les appareils soient conformes vis-à-vis de l'Administration.
- Chaque technicien a, pour l'accompagner dans sa mission technique lors de la maintenance, un cahier dit « Check-List » et les procédures « constructeurs » définissant toutes les tâches à réaliser sur l'appareil.

Les dossiers « Check-List » sont complétés par le technicien qui a réalisé le travail, validés par le Responsable Maintenance et conservés dans les archives pendant la durée de vie de l'appareil.

d) Données d'exploitation des RM

Données d'exploitation des RM - SAISON 2022/2023				
REMONTÉES MECANIQUES	Jours d'ouverture	Heures de fonctionnement	Passages clients	Observations
Téléski des Feignes	14	74	24 179	3 câbles de téléski remplacés (TK Goulet Bleu, Chitelet et Casquette) - Visite annuelle complète sur l'ensemble des 7 téléskis de la station.
Téléski de la Casquette	36	203	48 033	
Téléski du Chitelet	36	103	28 077	
Téléski du Goulet gauche	55	194	24 757	
Téléski du Goulet droit	57	280	56 696	
Téléski du Kastelberg gauche	55	275	73 639	
Téléski du Kastelberg droit	55	255	74 358	
Téléski de la Chaume	-	-	-	
TSD4 Grand Artimont	75	827	417 677	Mise en service : décembre 1984 - Contrôle du câble porteur effectué par TRANSCABLE HALEC . Visite annuelle les 17 novembre 2022 - remarques mineures corrigées avant ouverture hivernale
TSF4 Belle-Hutte	34	260	113 218	Mise en service : 2002 - Contrôle magnétoscopique réglementaire du câble porteur effectué par TRANSCABLE HALEC, aucun défaut détecté. Visite annuelle les 15 novembre 2022 - remarques mineures corrigées avant ouverture hivernale
TSF3 La Lande	75	495	212 181	Mise en service : décembre 1977 - Contrôle du câble porteur effectué par TRANSCABLE HALEC , aucun défaut détecté. Visite annuelle le 3 novembre 2022 - remarques mineures corrigées avant ouverture hivernale
TSF4 Petit Artimont	74	540	261 091	Mise en service : décembre 1987 - Contrôle du câble porteur effectué par TRANSCABLE HALEC , aucun défaut détecté. Visite annuelle le 3 novembre 2022 - remarques mineures corrigées avant ouverture hivernale
TSF4 Chitelet	66	484	343 695	Mise en service : décembre 1987 - Contrôle du câble porteur effectué par TRANSCABLE HALEC , aucun défaut détecté. Visite annuelle le 3 novembre 2022 - remarques mineures corrigées avant ouverture hivernale
TSD6 Vologne Express	85	894	612 646	Mise en service : décembre 2011 - Contrôle du câble porteur effectué par TRANSCABLE HALEC , aucun défaut détecté. Visite annuelle le 1 septembre 2022 - remarques mineures corrigées avant ouverture hivernale
Tapis Hansel	92	995	235 006	Mise en service : décembre 2020 - Visite annuelle faite le 30 août 2022 par TRANSCABLE HALEC , aucune remarque émise .
Tapis Gretel	92	951	355 744	Mise en service : décembre 2020 - Visite annuelle faite le 30 août 2022 par TRANSCABLE HALEC , aucune remarque émise .
	TOTAL	6 830	2 880 997	

- Mise en place de télécommandes sans fil pour la conduite des téléportés :

Suite à l'écoute de salariés sous l'angle exclusif de la sécurité au travail dans l'entreprise, dans le cadre de la démarche MASTER, il a été décidé de mettre en place des télécommandes sans fil de contrôle des appareils, au départ du Télésiège de Belle-hutte et aux arrivées des Télésièges du Chitelet et de Belle Hutte. Ceci afin d'améliorer la mobilité en sécurité du personnel de conduite et d'avoir un comportement proactif vis-à-vis de la clientèle. Ces télécommandes ont été installées ce printemps par l'entreprise Jacquard et elles feront l'objet d'un contrôle particulier lors des visites annuelles des TSF, le STRMTG souhaitant être présent pour la réception de ces télécommandes, qui se déroulera du 6 au 20 novembre 2023.

- e) Bilan technique des travaux effectués durant la période estivale 2022 sur la luge sur rails Schlitte Mountain :

Du 01/04/2022 au 31/03/2023, la Schlitte Mountain a fonctionné 241 jours au total.

103 824 passages réalisés pour 1544 heures de fonctionnement sans rencontrer de problème particulier.

Comme le télésiège de Vologne express, la luge sur rail fonctionne pratiquement toute l'année et impose un entretien au printemps et un autre en automne

Sur cet équipement, les opérations de contrôle effectuées sont les suivantes :

- La vérification des structures : massifs béton, de la visserie, des supports de rails, des rails, de la vrille.
- Le graissage des axes de poulies et des galets, contrôle des roulements.
- Le contrôle des poulies, de l'usure des bandages, des guidages, du bon alignement du câble.
- Le contrôle de la ligne de sécurité, (détecteur de déraillement, connexions, fileries).
- Contrôle complet de la gare de départ (structure, signalisation, vrille de stockage des luges, guidages, départ)
- Contrôle du système de freinage magnétique de fin de piste.
- La vérification de l'armoire électrique, le contrôle d'isolement du moteur d'entraînement.
- Le contrôle et la révision des luges.
- Le contrôle du câble tracteur.
- Le contrôle du système de tension du câble.

f) Bilan pannes et contrôles sur remontées mécaniques pendant l'exploitation hivernale :

La saison d'exploitation 2022/2023 a démarré dès le 10 décembre.

Cet hiver, l'équipe de maintenance composée de 11 techniciens a dû faire face à 2 pannes bloquantes mais dépannées très rapidement, sur les téléportés : TSD6, TSD4.

Pas de pannes marquantes ni des tapis, ni de la luge sur rails, ni des téléskis.

g) Bilan travaux réalisés sur le réseau d'éclairage pistes du domaine skiable :

Le réseau d'éclairage des pistes de la station est constitué de 798 projecteurs installés sur 171 poteaux bois répartis sur le domaine exploité en aurore et en nocturne. L'entretien et le remplacement des coffrets de connexion sont effectués par le service maintenance tout au long de l'année. Les projecteurs défectueux sont remplacés lors d'une opération annuelle effectuée par l'entreprise Boiron, spécialiste des travaux électriques sur réseau d'éclairage. Cette opération a eu lieu en octobre 2022. Une dizaine de projecteurs ont ainsi pu être réparés ou remplacés suivant leur état constaté avant la saison d'hiver.

h) Bilan des travaux sur le système d'information

- Durant l'automne 2022, le panneau d'information de la clientèle situé devant les caisses centrales sur le front de neige a été remplacé par un panneau de dernière génération qui permet un affichage dynamique de l'état d'ouverture des remontées mécaniques, des pistes de ski et des attractions (Waouland, Opoualand, The Flying donuts, la Schlitte Mountain). Ce panneau est associé à un écran géant de meilleure qualité que l'ancien, qui permet de diffuser des informations pertinentes à la clientèle de manière efficace via le réseau informatique.

Le panneau remplacé a été installé au départ du TSF Belle Hutte dans le but d'amener plus efficacement les informations aux clients.

- Remplacement des 2 serveurs informatiques en octobre 2022, ceux-ci hébergent 13 machines virtuelles qui permettent d'utiliser les différents logiciels utiles au bon fonctionnement de l'entreprise. Ces serveurs sont sauvegardés de manière quotidienne, hebdomadaire et mensuelle vers une unité de stockage type « NAS » qui a été également remplacée en octobre 2022.

- Remplacement de la webcam du haut du TSD6 Vologne Express par une des webcams les plus performantes du marché actuel, de l'entreprise SKAPING. Cette webcam 360° est en capacité de fournir de superbes images de très haute qualité (4K), images très prisées par les clients qui accèdent en un clic à une excellente vue de la station en temps réel. (Pour information, cette webcam a été consultée 156 704 fois du 01/12/2022 au 15/04/2023, ce qui en fait la deuxième webcam la plus consultée de la station, juste derrière celle du front de neige qui comptabilise 325 070 vues sur la même période).

- Mise en place des deux nouvelles bornes, sur le front de neige, dans l'espace de vente du front de neige et aux caisses de belle-hutte. Elles permettent aux clients de récupérer leurs forfaits de ski achetés sur internet. Il s'agit de bornes « Click and Collect » : les clients achètent leurs forfaits en ligne sur la place de marché, ils reçoivent un QR code par mail, il leur suffit ensuite de scanner ce QR code sur la borne, soit à l'aide d'une copie papier du QR code ou directement depuis leur smartphone. Le forfait est délivré instantanément, ce qui permet d'accéder directement au domaine skiable sans passer par les caisses.

4 – Données Billetterie :

Le service billetterie-caisses se compose d'une responsable, de deux adjoints et d'une vingtaine d'hôtes de vente, en charge de la vente des titres de transport

La structure tarifaire des titres de transports permettant l'accès au domaine skiable de La Bresse-Hohneck a été reconduite dans son ensemble par rapport à la saison 2021/2022. Pour la saison 2022/2023, l'augmentation moyenne des tarifs était de +12 %, compte tenu de l'explosion du coût énergétique.

La diversité des tarifs et d'horaires proposés permet à la clientèle de skier :

- Le week-end dès 6h les samedis et dimanches et jusqu'à 21h45 les vendredis, samedis et dimanches
- De 6h à 21h45 durant les vacances scolaires et jours fériés (si les conditions d'enneigement permettent d'assurer les sessions aurore-nocturne)
- De 9h à 17h ou 17h30 les lundis, mardis, mercredis et jeudis hors vacances scolaires françaises

Le CA des ventes de forfaits par internet a progressé (malgré la baisse du C.A global) de + 10% par rapport à la saison 2021/2022, avec 1323 K€ soit 14% du C.A total de la saison (11% pour la saison N-1)

Grâce aux ventes que réalisées durant la saison 2022/2023, l'entreprise a contribué au financement du Comité Régional de Ski à hauteur de 4 965.24€, de la Fédération Française de Ski pour 3 692.84 € €, et du ski club La Bressaude pour 2 308.02 €.

5 – Ressources humaines – Sécurité - Formation :

- Emploi de 97 personnes au maximum de l'exploitation d'hiver 2022/2023, réparties en 26 salariés permanents dont 1 apprenti, 56 saisonniers dont 17 primo saisonniers et 15 salariés occasionnels. 61 intérimaires sont venus renforcer ponctuellement cet effectif portant à 158 le nombre de personnes ayant travaillé au cours de l'hiver.
- Effectif total : 44.47 salariés ETP (équivalent temps plein) s/période 01/09/21 au 31/08/22
- Effectif d'embauche des employés handicapés est de 2.58 ETP.
- Effectifs constitués à 80% d'hommes et 20% de femmes.
- Accueil de 13 stagiaires durant la saison : stagiaires pisteurs, stagiaires en stage découverte de classe de 3^{ème}, stagiaires communication/marketing, stagiaire Bac Pro maintenance, 1 formation Cci agent de loisirs, 1 stagiaire titre pro gestionnaire de paie.

A noter pour les ressources humaines cette saison, la campagne de recrutement d'une grande ampleur réalisée au cours de l'automne 2022 et poursuivie tout au long de l'hiver.

Au total, recrutement de plus de 52 nouveaux salariés sur un total de 158 au plus fort de la saison. Une situation sur le marché de l'emploi similaire à celle rencontrée lors de la saison précédente, liée à l'évolution post-Covid des comportements et au secteur d'activité touristique en tension pour ce qui est de la recherche de personnel saisonnier.

Mêmes techniques de recrutement que celles mises en place l'année précédente dans cet environnement du marché du travail très concurrentiel : Campagne de flyers dans les boîtes aux lettres des vallées locales, campagne d'affichage, communication continue sur les réseaux sociaux, activation des réseaux relationnels... Il a été également proposé une

flexibilité accrue dans le temps de travail aux salariés, avec des emplois à temps complet ou partiel, ce qui a conduit à recruter environ une trentaine de salariés supplémentaires par rapport aux saisons antérieures.

Dispositif complété par un job dating organisé le 5 novembre 2022, une campagne de communication nationale sur les réseaux sociaux conduite par le groupe Labellemontagne, l'académie Labellemontagne (notamment accompagnement ayant pour but d'évaluer la maîtrise des compétences), la lettre d'information La Bresse Labellemontagne à destination des salariés.

Les salariés des 4 sociétés de La Bresse/La Schlucht du groupe Labellemontagne bénéficient d'un accord de participation qui a donné lieu à un versement global aux salariés de 358 K€ bruts au titre de l'exercice 2021/2022, soit 136 K€ revenant aux salariés de La Bresse Labellemontagne.

Les salariés ont également bénéficié d'un versement de 95 K€ bruts au titre de l'intéressement sur l'exercice 2021/2022. (Accord d'intéressement 2020/2023).

Versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux salariés de l'entreprise pour un montant global d'un peu plus de 34.5 K€.

La Santé/ Sécurité du travail est un objectif prioritaire et constant, matérialisé par l'engagement d'une démarche sécurité au travail pour l'ensemble du personnel, qui a abouti à l'obtention de la certification Management de la Santé Sécurité au Travail OHSAS 18001 en 2012 pour l'ensemble des activités du groupe Labellemontagne.

Dans la continuité de cette démarche, le Groupe Labellemontagne a renouvelé sa certification ISO 45001 (version 2018), conjointement avec la certification ISO 9001 version 2015 en avril 2022, suite à un audit de plusieurs jours par l'organisme AIO certification.

L'entreprise dispose d'un animateur Qualité Sécurité Santé Qualité de Vie au Travail, dont les missions sont d'accompagner l'encadrement dans leurs missions et obligations en matière d'Hygiène, de Sécurité, de Qualité de Vie au Travail et de Management par la Qualité.

Le groupe Labellemontagne est attentif à l'évolution des compétences des équipes.

2.82% de la masse salariale a été notamment consacrée au titre de la formation continue.

Renouvellement avec succès de la certification du Groupe Labellemontagne Qualité et Sécurité-Santé au Travail en avril 2022 pour 3 années.

6) Redevances, taxes et contributions à la Collectivité (exercice clos 2021/2022)

REDEVANCES, TAXES et CONTRIBUTIONS à la COLLECTIVITE

	EXERCICES CLOS :									
	2021/2022	2020/2021	2019/2020	2018/2019	2017/2018	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Redevance Loi Montagne s/remontées mécaniques	437 886 €	35 859 €	187 089 €	349 082 €	373 028 €	308 248 €	278 762 €	329 618 €	264 914 €	372 129 €
Redevance Loi Montagne s/Luge Schlitte Mountain	17 089 €	14 383 €	8 533 €	10 295 €	10 475 €	11 040 €	7 932 €	8 249 €	9 176 €	8 935 €
Taxes sur remontées mécaniques	269 183 €	29 818 €	110 782 €	212 182 €	222 677 €	184 949 €	172 004 €	201 837 €	161 289 €	225 098 €
Cotisation à l'Office du Tourisme	1 292 €	992 €	1 167 €	1 167 €	994 €	994 €	994 €	990 €	984 €	1 340 €
Participation au Ski club (via ventes assurances)	3 046 €	1 492 €	2 428 €	2 626 €	2 158 €	1 935 €	1 935 €	2 295 €	1 847 €	2 626 €

7) Perspectives – Impacts du coût de l'énergie

L'exercice 2021-2022 a été fortement impacté par le coût de l'énergie, et celui de 2022-2023 l'est encore plus fortement. En effet, l'arrivée à l'échéance du précédent contrat de fourniture en électricité au 31 décembre 2021 souscrit avec la Régie Municipale d'Electricité, a malheureusement coïncidé avec un coût de fourniture de l'électricité qui a fortement augmenté du fait du contexte (hausse générale des cours de l'électricité en Europe, réduction de fonctionnement des centrales nucléaires françaises...), amplifié à compter de fin février 2022 par les effets de la guerre en Ukraine.

Dans ce contexte général d'explosion du coût de l'électricité, la Régie Municipale d'Electricité n'a pas souhaité conclure un nouveau contrat triennal à prix ferme, l'entreprise a donc contractualisé un contrat SPOT à partir de janvier 2022 et pour toute l'année 2022. Le coût de l'électricité a été facturé selon un prix aligné sur le cours SPOT. L'entreprise a donc connu des coûts de l'énergie qui, en moyenne, ont été 190% plus élevés que les prix payés jusqu'alors. La signature pour l'année 2023 d'un nouveau contrat de fourniture en électricité de Groupe avec EDF a permis de fixer les coûts de fourniture pour les 3 prochaines années, mais malgré tout à des prix en explosion par rapport aux tarifs du précédent contrat, et tout particulièrement sur l'année 2023 avec un coût de la fourniture établi à 479.33 €/MWh, hors mécanismes de capacité, acheminement et taxes.

L'hiver 2023-2024 débutera, et notamment la production de neige de culture en amont des vacances de Noël, avec un coût de l'électricité très élevé jusqu'au 31 décembre 2023, et dans un contexte de sobriété énergétique identique à celui de l'hiver précédent, visant à une réduction de -10% de la consommation d'électricité.

Le coût de la fourniture pour l'année 2024 se situera autour de 255 €/MWh, tandis que celui pour l'année 2025 devrait se situer autour de 210 €/MW, les derniers paquets d'énergie pour 2025 (25% du total) seront achetés selon tendances du Marché à Terme (EEX).

L'entreprise travaille actuellement au dépôt des demandes d'aide instaurée par l'Etat pour limiter le coût de l'énergie pour les entreprises, ce dépôt étant conditionné par la réception de factures correctes de la part de notre fournisseur EDF.

V - Conclusion – Note du délégataire

L'hiver 2022/2023 marque le début d'une nouvelle page de la station de La Bresse-Hohneck avec la signature du nouveau contrat de délégation de service public pour une durée de 25 ans confié à La Bresse Labellemontagne. Une confiance renouvelée de la commune de La Bresse dans notre capacité à mener à bien les différentes missions attachées à la concession et nous en sommes très heureux.

Forts de cette opportunité qui nous est proposée de poursuivre notre investissement dans le développement de la station, nous nous sommes engagés sans délai dans la réalisation des premiers projets du plan d'investissement.

Avec un premier volet de modernisation des équipements de neige de culture sur piste, dès l'automne 2022, comprenant principalement des équipements plus sobres en énergie dans un contexte d'une hausse prohibitive du coût de l'électricité.

Le deuxième projet en cours est le remplacement du Télésiège de La Lande, avec un objectif de mise en service pour le prochain hiver 2023/2024. Une réalisation attendue par nos clients depuis plusieurs années que nous sommes impatients d'inaugurer à vos côtés.

Cet hiver 2022/2023 atypique, marqué par un déficit de neige naturelle, de fortes précipitations pluvieuses, et deux périodes de froid intenses, démontre une nouvelle fois l'importance d'un équipement de neige de culture performant associé à la ressource en eau et au savoir-faire de nos salariés, pour garantir la skiabilité sur les pistes tout au long de la saison.

En complément, chaque hiver offrant des conditions d'enneigement différentes, nous devons rester attentifs et oeuvrer à ce que la station de La Bresse-Hohneck conserve son attractivité.

Après avoir adapté et opéré nos exploitations estivales et hivernales en contexte de crise sanitaire Covid19 (protocoles sanitaires,...), après avoir développé de nouveaux outils pour recruter sur un marché du travail en tension dans le secteur du tourisme, tout au long des deux dernières années, nous sommes confrontés depuis janvier 2022 et pour une période contractuelle se terminant en décembre 2025, à l'explosion de coût de l'électricité qui fragilise fortement l'équilibre économique de l'entreprise.

Nous serons amenés pour les deux prochains exercices 2023-2024 et 2024-2025, comme nous l'avons réalisé lors de la saison précédente, à faire des choix d'exploitation pour répondre à cette explosion du coût de l'électricité.

Enfin, nous sommes vigilants à ce que notre entreprise conserve son équilibre économique dans une période marquée par une forte inflation et la hausse des prix de l'énergie, ainsi que par les effets d'une évolution climatique qui pourrait nous être préjudiciable. Un nouveau défi d'importance que nous devons relever sur les bases d'une stratégie RSE claire et ambitieuse !

CONTRATS AFFERMAGE M. Unal GOK pour l'exploitation de : « Restaurant La Passerelle » et « Le Bowling »

La liasse comptable établie au 31 décembre 2022, lors de l'arrêté des comptes de l'exploitation du Restaurant-Bar « La Passerelle, et du « Bowling » par M. GOK, fait ressortir les quelques éléments suivants :

BILAN ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2022												
	PASSERELLE	PASSERELLE A-1	ECART		BOWLING	BOWLING A-1	ECART		ACTIF GOK Unal	TOTAL ACTIF An-1	ECART	
			Euros	%			Euros	%			Euros	%
ACTIF IMMOBILISE												
IMMO INCORPORELLES												
IMMO CORPORELLES												
installation techniques	3 026	3 731	-705		187	1 049	-862		3 213	4 780	-1 567	
autres immo corpo	8 692	11 056	-2 364		3 031	1 458	1 573		11 723	12 514	-791	
IMMO FINANCIERES												
autres immo financière	2 400	2 400	0				0		2 400	2 400	0	
TOTAL II =	14 118	17 187	-3 069	-17,86%	3 219	2 508	711	28,37%	17 336	19 694	-2 358	-11,97%
ACTIF CIRCULANT												
STOCKS ET EN COURS												
mat première, appro	8 293	3 527	4 766		2 714	1 086	1 628		11 006	4 613	6 393	
CREANCES												
autres créances	1 773	3 285	-1 513		754	1 434	-680		2 527	4 719	-2 193	
VMP												
DISPONIBILITES	9 599	36 204	-26 605		9 429	95 975	-86 546		19 027	132 178	-113 151	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	769	9 160	-8 391		327	3 997	-3 670		1 096	13 157	-12 061	
TOTAL III =	20 433	52 176	-31 743	-61%	13 224	102 491	-89 267	-87%	33 657	154 667	-121 010	-78%
TOTAL ACTIF	34 550	69 362	-34 812	-50%	16 442	104 999	-88 557	-84%	50 992	174 361	-123 369	-71%

BILAN PASSIF NET AU 31 DECEMBRE 2022												
	PASSERELLE	PASSERELLE A-1	ECART		BOWLING	BOWLING A-1	ECART		PASSIF GOK Unal	TOTAL ACTIF An-1	ECART	
			Euros	%			Euros	%			Euros	%
CAPITAUX PROPRES												
Capital social	-90 623	-114 662	24 040		- 72 388	15 084	-87 472		-163 011	-99 579	-63 432	
Résultat de l'exercice	15 407	60 555	-45 148		42 145	37 784	4 362		57 552	98 339	-40 786	
Subventions d'investissement	0	0	0				0		0	0	0	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-75 216	-54 107	-21 108		- 30 243	52 867	-83 110		-105 459	-1 240	-104 218	
Autres fonds propres												
Provisions												
DETTES												
DETTES FINANCIERES												
Dettes auprès Ets de crédit (CBC)	48 281	57 176	-8 895		20 534	23 203	-2 669		68 815	80 379	-11 564	
DETTES D'EXPLOITATION												
Dettes fournisseurs	18 805	17 824	981		7 998	7 778	220		26 803	25 601	1 202	
Dettes fiscales et sociales	42 680	48 468	-5 787		18 153	21 150	-2 997		60 833	69 617	-8 784	
DETTES DIVERSES	0	3			-	1	-1		0	4	-4	
TOTAL DETTES	109 766	123 470	-13 701	-11,10%	46 685	52 132	-5 447	-10,45%	156 451	175 601	-19 151	-10,91%
TOTAL PASSIF	34 550	69 362	-34 812	-50,19%	16 442	104 999	-88 557	-84,34%	50 992	174 361	-123 369	-70,75%

COMPTE DE RESULTAT au 31/12/2022

	PASSERELLE				BOWLING				COMPTE RESULTAT GOK Unal			
	PASSERELLE A-1	Ecart		BOWLING A-1	Ecart		COMPTE RESULTAT GOK Unal A-1	Ecart				
		Euros	%		Euros	%		Euros	%			
PRODUITS D'EXPLOITATION												
Montant net du CA	296 531	163 209	133 323	81,69%	126 118	71 231	54 887	77,06%	422 649	234 439	188 210	80,28%
Production vendue												
Production stockée			0				0		0	0	0	
Production immobilisée	3 310	2 005	1 305	65,11%	1 408	875	533	60,92%	4 718	2 880	1 838	63,84%
Subventions d'exploitation	0	45 415	-45 415	-100,00%	0	19 818	-19 818	-100,00%	0	65 233	-65 233	-100,00%
Reprises, transfert de charges	3 274	21 743	-18 469	ns	1 391	9 488	-8 097	ns	4 665	31 231	-26 566	ns
Autres produits	2	428	-425	ns	1	187	-186	ns	3	614	-611	ns
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	303 118	232 799	70 319	30,21%	128 917	101 598	27 319	26,89%	432 035	334 397	97 638	29,20%
CHARGES D'EXPLOITATION												
Achat matières et autres appro.	121 040	63 192	57 848	91,54%	10 185	9 078	1 107	12,20%	131 225	72 270	58 955	81,58%
Variation de stock	-4 766	-2 951	-1 815	61,52%	-711	-838	127	-15,14%	-5 476	-3 788	-1 688	44,57%
Autres achats et charges externes	56 174	34 490	21 684	62,87%	28 619	22 056	6 563	29,75%	84 793	56 546	28 247	49,95%
Impôts et taxes	3 403	4 200	-797	-18,99%	1 577	1 972	-395	-20,05%	4 980	6 173	-1 193	-19,32%
Salaires et traitements	80 446	65 710	14 736	22,43%	34 215	28 674	5 541	19,32%	114 661	94 384	20 277	21,48%
Charges sociales	33 259	325	32 933	10123,35%	14 145	142	14 003	9863,61%	47 404	467	46 937	10044,44%
Cotisations personnelles de l'exploitant			0	#DIV/0!			0		0	0	0	#DIV/0!
Dotations aux amort sur immo	4 037	4 047	-10	-0,25%	1 334	1 327	7	0,52%	5 371	5 374	-3	-0,06%
Autres charges	1 226	2 855	-1 629	-57,06%	521	1 246	-724	-58,15%	1 747	4 101	-2 354	-57,39%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	294 819	171 870	122 949	71,54%	89 885	63 657	26 228	41,20%	384 704	235 527	149 177	63,34%
RESULTAT D EXPLOITATION	8 299	60 929	-52 630	-86,38%	39 032	37 941	1 091	2,88%	47 331	98 870	-51 539	-52,13%
Produits Financiers												
Charges Financières - Intérêt et charges assimilées	1 386	374	1 012		590	157	433	275,81%	1 976	531	1 445	271,94%
RESULTAT FINANCIER	-1 386	-374	-1 012		-590	-157	-433	275,81%	-1 976	-531	-1 445	271,94%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	6 913	60 555	-53 642	-88,58%	38 442	37 784	658	1,74%	45 355	98 339	-52 984	-53,88%
Produits exceptionnels - s/opérations de gestion												
Produits exceptionnels - s/opération en capital	9 452		9 452	ns	4 020				13 471	0	13 471	#DIV/0!
Charges exceptionnelles			0	ns	0	0			0	0	0	#DIV/0!
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8 494	0	8 494	ns	3 703	0	3 703		12 197	0	12 197	#DIV/0!
TOTAL PRODUITS	312 570	232 799	79 771	34,27%	132 937	101 598	31 339	30,85%	445 507	334 397	111 109	33,23%
TOTAL CHARGES	297 163	172 244	124 918	72,52%	90 792	63 814	26 977	42,27%	387 954	236 058	151 896	64,35%
RESULTATS DE L'EXERCICE	15 407	60 555	-45 148	-74,56%	42 145	37 784	4 362	11,54%	57 552	98 339	-40 786	-41,48%

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION au 31/12/2022

	LA PASSERELLE				LE BOWLING				TOTAL UNAL GOK			
	2022	A-1	Ecarts	%	2022	A-1	Ecarts	%	2022	A-1	Ecarts	%
CHIFFRE AFFAIRES	296 531	163 209	133 323	81,69%	126 118	71 231	54 887	77,06%	422 649	234 439	188 210	80,28%
Vente de marchandises												
- Achats de marchandises												
- Variation stocks de marchandises												
MARGE COMMERCIALE												
Production vendue	296 531	163 209	133 323	81,69%	126 118	71 231	54 887	77,06%	422 649	234 439	188 210	80,28%
+Variation production stockée												
+ Production immobilisée	3 310	2 005	1 305	65,11%	1 408	875	533	60,92%	4 718	2 880	1 838	63,84%
PRODUCTION DE L EXERCICE	299 842	165 213	134 628	81,49%	127 525	72 106	55 420	76,86%	427 367	237 319	190 048	80,08%
- Achats stockés approvisionnement	121 040	63 192	57 848	91,54%	10 185	9 078	1 107	12,20%	131 225	72 270	58 955	81,58%
- Variation des stocks et approvisionnement	4 766	2 951	1 815	61,52%	711	838	127	-15,14%	5 476	3 788	1 688	44,57%
- Achats de sous-traitance directe												
MARGE BRUTE PRODUCTION	183 567	104 972	78 596	74,87	118 051	63 866	54 186	84,84	301 619	168 837	132 781	78,64
MARGES (Commerciale + Production)	183 567	104 972	78 596	74,87	118 051	63 866	54 186	84,84	301 619	168 837	132 781	78,64
- Achats non stockés	56 174	34 490	21 684		28 619	22 056	6 563		84 793	56 546	28 247	
- Autres charges externes												
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	127 393	70 481	56 912	80,75%	89 433	41 810	47 623	113,90%	216 826	112 291	104 535	93,09%
+ Subventions d'exploitation	-	45 415	45 415		-	19 818	19 818		-	65 233	65 233	
- Impôts, taxes et versements assimilés	3 403	4 200	797		1 577	1 972	395		4 980	6 173	1 193	
- Autres impôts et taxes												
- Salaires et traitements	80 446	65 710	14 736		34 215	28 674	5 541		114 661	94 384	20 277	
- Charges sociales	33 259	325	32 933		14 145	142	14 003		47 404	467	46 937	
EXCEDENT BRUT D EXPLOITATION	10 286	45 661	35 375	-77,47%	39 496	30 839	8 656	28,07%	49 782	76 500	26 719	-34,93%
+ Reprises sur amortissements et provision	3 274	21 743	18 469		1 391	9 488	8 097		4 665	31 231	26 566	
+ Autres produits d'exploitation	2	428	425		1	187	186		3	614	611	
+ Transfert de charges d'exploitation	-	-	-		-	-	-		-	-	-	
- Dotations amort., dépréciations & provision	4 037	4 047	10		1 334	1 327	7		5 371	5 374	3	
- Autres charges de gestion courante	1 226	2 855	1 629		521	1 246	724		1 747	4 101	2 354	
RESULTAT EXPLOITATION	8 299	60 929	52 630	-86,38%	39 032	37 941	1 091	2,88%	47 331	98 870	51 539	-52,13%
Bénéfice-perte sur opérations en commun	-	-	-		-	-	-		-	-	-	
+ Produits financiers												
- Charges financières	1 386	374	1 012		590	157	433		1 976	531	1 445	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	6 913	60 555	53 642	-88,58%	38 442	37 784	658	1,74%	45 355	98 339	52 984	-53,88%
- Produits exceptionnels	9 452	-	9 452		4 020	-	4 020		13 471	-	13 471	
- Charges exceptionnelles	958	-	958		316	-	316		1 274	-	1 274	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8 494	-	8 494		3 703	-	3 703		12 197	-	12 197	
- Participation des salariés												
- Impôts sur les bénéfices												
RESULTAT DE L EXERCICE	15 407	60 555	45 148	-74,56%	42 145	37 784	4 362	11,54%	57 552	98 339	40 786	-41,48%

Conclusion : A VERIFIER

➤ Bowling :

- Un chiffre d'affaires de 126 118€ en hausse de 54 887€, soit variation de 77.0% par rapport à l'exercice 2021,
- Une marge brute en hausse de + 54 186€ par rapport à 2021
- Un résultat d'exploitation en hausse de +1 091€ par rapport à A-1
- Un résultat de l'exercice 2022 de 42 145€ pour 37 784€ en 2021 soit variation de + 11.54%

➤ Passerelle :

- Chiffre d'affaires de 296 531€ en hausse de 133 223 €, soit variation de 81.69% par rapport à 2021,
- Une marge brute en hausse de 78 596 € par rapport à 2021
- Un résultat d'exploitation de 8 299€ en 2022, soit une baisse de 52 630€
- Un résultat de l'exercice de 15 407€ pour 60 555€ en 2020, soit baisse de – 45 148€

Que ce soit pour la Passerelle ou pour le bowling, l'année 2022 a vu une hausse nette du chiffre d'affaires par rapport à 2021. Il faut toutefois rappeler que l'année 2021 avait subi les contraintes liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid 19.

➤ Redevance :

REDEVANCE 2022 - UNAL GOK

	C.A 2022	Calcul redevance	2022	Pour mémoire :	
				C.A 2021	redev. 2021
PASSERELLE	296 531 €	redevance de 5% sur partie CA > à 150 000 €	7 327 €	163 209 €	660 €
BOWLING	126 118 €	Redev. De 1% sur CA <= à 50 000€ 500 € Redev. De 5% sur CA > 50 000€ 3 806 € s/total	4 306 €	71 231 €	1 562 €
TOTAL	422 649 €		11 632 €	234 439 €	2 222 €

Documents fournis par le délégataire, pour l'exercice Année 2022 :

- Bilan et compte de résultat, établis par l'Expert-comptable, par entité (restaurant et Bowling)
Voir tableaux ci-dessus